

Institut de Travail Social de la Région Auvergne

ANGELE MAVIER

MON CHIEN, MA BATAILLE :
Lorsque l'animal devient le moteur de la
réinsertion de son maître

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Assistant de Service Social

Session juin 2016

ORLEANS

SOMMAIRE

1^{ère} Phase préparatoire : Élaboration de la question de départ

Introduction	1
---------------------	----------

2^{ème} Phase exploratoire :

Première partie : la théorie

I. Portrait-robot d'un « punk à chien »	4
A. Une jeunesse « mort-dorée »	4
B. Des corps et des esprits marqués par la rue	5
II. La prise de conscience du sans abris en France	6
A. Contexte sociologique	
B. Une législation spécialisée ...	8
C. ...dont le public peine à se saisir	8
III. Concepts clés : pauvreté, précarité, errance et exclusion	10
A. Différentes pauvretés mais un seul public	10
B. Un mode de vie indissociable de la notion de précarité	11
C. Des jeunes en totale exclusion ?	13
D. L'errance comme ultime rempart	15
IV. Un chien comme compagnon de galère	17
A. La relation entre le jeune maître et son animal	17
B. Comment la présence du chien peut-elle devenir bénéfique ?	18
a. L'animal comme interlocuteur	18
b. Le chien comme anxiolytique	19
c. Le chien comme générateur de lien social	20

Deuxième partie : le terrain

I- A la rencontre de ces jeunes	22
A. Choix de la méthodologie d'intervention	22
B. Les freins qu'engendre le chien pour son maître	23
C. Le chien : un atout majeur dans cette vie de galère	24

II-	La vision des travailleurs sociaux sur le public	27
A.	Choix de la méthodologie d'intervention	27
B.	L'appréhension des travailleurs sociaux vis à vis du public des jeunes SDF	28
C.	Le ressenti des travailleurs sociaux quant au couple maître-chien	29
D.	La place du chien dans le parcours de vie de son jeune maître	30
III-	Immersion dans les structures d'aide et d'accueil	33
A.	La porte d'entrée : le SIAO et le 115	34
B.	L'accueil en CHRS	34
a.	Les CHRS refusant l'accès aux animaux	35
b.	Les CHRS acceptant les animaux	36
IV-	Quelles recommandations aux travailleurs sociaux : entretien avec Christophe Blanchard	37
A.	Exemples d'actions menées en faveur des jeunes SDF	38
a.	La Péca formation	38
b.	Un travail en collaboration avec le milieu associatif	39
B.	Ses préconisations aux travailleurs sociaux	40
a.	Accompagner l'utilisateur dans l'accès à ses droits	40
b.	Sensibiliser les travailleurs sociaux lors de leur formation	40
c.	Repenser la place de la personne dans son accompagnement social	41
	<u>3^{ème} phase : de la problématique à l'hypothèse</u>	42
	<u>4^{ème} phase : construction de modalités d'investigation</u>	45
	<u>Conclusion</u>	48
	Bibliographie	
	Annexes	

1^{ère} phase préparatoire

Elaboration de la question de départ

Introduction

Je suis toujours impressionnée par les liens forts et uniques qui unissent les hommes aux animaux : une situation découverte lors d'un stage en centre de lutte contre le cancer m'a beaucoup questionnée. En effet, j'ai été très touchée par le cas d'une dame qui avait fait le choix d'arrêter son traitement pour pouvoir s'occuper de son chat. Elle était très isolée et n'avait aucun entourage proche, famille ou amis, assez digne de confiance pour s'occuper de son animal, sa « vie » comme elle l'appelait, durant son absence. C'est justement sa vie à elle qu'elle mettait entre parenthèses, ce que des membres de l'équipe soignante n'arrivaient pas à comprendre. Certains auraient même voulu l'hospitaliser de force, considérant le choix de la patiente comme insensé. Les médecins ont donc demandé à l'assistante sociale de rencontrer la dame âgée.

Nous avons alors visité la patiente dans sa chambre. Elle nous a fait part des nombreuses inquiétudes qui l'animaient. Certes, son état de santé la préoccupait grandement, mais la séparation avec son chat était trop difficile. Elle ne pouvait se consacrer pleinement à ses traitements et au combat contre la maladie si elle ne savait pas son animal de compagnie en bonne garde. Sa décision d'arrêt de soin n'était pas prise à la légère. La dame était demandeuse de trouver une solution convenable. Dans tous les cas, son chat ne pouvait pas rester seul plus longtemps chez elle sans que personne ne s'en occupe. Elle ne souhaitait pas non plus qu'il soit pris en charge par une structure qu'elle ne connaîtrait pas, et pire encore, par la fourrière. L'assistante sociale l'a questionnée sur son entourage proche, si elle n'avait vraiment aucune connaissance qui pouvait s'occuper du chat. Son isolement était tel qu'elle n'avait plus aucun contact proche avec qui que ce soit, elle saluait simplement son voisinage, mais ses relations sociales s'arrêtaient là.

Je commençais à comprendre que la patiente n'avait aucune envie de voir une tierce personne s'occuper de son animal, même si celle-ci le faisait convenablement. Sa décision était prise : ce serait elle qui en prendrait soin jusqu'à la fin.

Si j'ai été touchée par cette situation, c'est que depuis mon plus jeune âge, chiens, chats et chevaux partagent ma vie. Je connais la tristesse qu'engendre la séparation et je mesure d'autant plus le bonheur et le bien-être qu'ils m'apportent au quotidien. J'ai une famille et des amis qui sont toujours présents, mais malgré tout, la relation que j'entretiens avec mes animaux est essentielle. Ils ont toujours un regard affectueux posé sur nous. Je me suis alors dit que, pour les gens vivant seuls, sans amis ni famille, l'animal devient plus qu'une simple compagnie. Il

est le seul contact, le seul confident, la seule présence. Plus les personnes sont isolées, plus les liens qui les unissent avec leur animal peuvent être forts.

Personnes âgées, enfants, adolescents, hommes et femmes, en situation de handicap ou non, pauvres ou riches, il existe tout type de propriétaires d'animaux. Cette expérience vécue en stage précédemment citée me laissait toutefois face à une interrogation : quelles solutions peuvent apporter les assistants de service social aux personnes isolées propriétaires d'animaux se trouvant dans l'obligation de refuser « à cause d'eux » le soin ou l'aide dont ils ont besoin ? Aussi, j'ai souhaité me consacrer à un public précis : les jeunes SDF (Sans Domicile Fixe) propriétaires de chien. Ce choix s'est fait car, d'apparence, ils semblent être dépossédés de tout : d'un logement bien sûr, mais très souvent d'un travail et parfois même de leurs droits. Cependant, il leur reste bien une chose et sûrement la plus importante à leurs yeux : leur chien.

L'image que renvoient ces hommes et ces femmes à la rue avec leur chien est souvent très négative. Beaucoup de gens les voient d'un mauvais œil, et vont même jusqu'à faire un détour pour ne pas avoir à les croiser de trop près. D'autres, au contraire, voient ces animaux comme de pauvres bêtes maltraitées et délaissées par leur maître. Ces préjugés sont faits de préconçus et de « on-dit », largement diffusés par les médias. Le public des jeunes SDF propriétaires d'animaux, appelé communément « punks à chiens », est stigmatisé par la société et relayé au banc des exclus et des marginaux.

Dans ce mémoire, je vais tenter de retranscrire le parcours de ces hommes et de ces femmes accompagnés de leurs compagnons à quatre pattes qui ont choisi, ou subi, de ne pas vivre comme tout le monde, de sortir du rang et de l'image type du citoyen français.

Aujourd'hui on estime qu'il y aurait 141500¹ personnes SDF en France. Leur nombre aurait augmenté de 50% en 10 ans² (entre 2001 et 2012). Si ces chiffres ne sont qu'une estimation, c'est que cette population est difficilement quantifiable. D'une part, car malgré l'image que l'on peut avoir, les SDF visibles, c'est-à-dire ceux faisant la manche, ne représentent qu'une partie du public concerné. En effet, de nombreux SDF s'habillent comme tout le monde et ne restent pas inactifs dans la rue afin de passer inaperçus. De plus, même s'ils ont désormais tendance à se stabiliser en ville, c'est une population assez mobile et certains sont inconnus des services

¹ L'hébergement des sans-domiciles fixe en 2012, Insee Première, juillet 2013, n°1455, pp1.

² Ibid.

publics (étrangers, personnes ne bénéficiant de plus aucun droit qui pourrait les rattacher à l'administration...). Ils n'ont souvent pas d'adresse postale, n'ayant pas de domicile, et sont donc évincés des recensements de la population. La population SDF est loin d'être homogène. Les clichés usuels décrivent souvent le « sans-abris typique » comme un vieil homme allongé sur un carton à même le sol, visiblement imbibé d'alcool, presque inconscient. Or, celui-là est loin de caractériser l'ensemble des personnes à la rue. Si certains tentent d'être invisibles et de passer inaperçus, d'autres à l'inverse, beaucoup plus marginaux, adoptent une apparence physique permettant leur identification immédiate par la population, à l'image des « punks à chien ». Ils arborent souvent un style vestimentaire décadent et portent à même le corps leur appartenance au groupe : coiffures, tatouages... On les associe bien évidemment à leur compagnon de galère : le chien.

Désormais, certaines structures ont spécialement été conçues pour l'accueil des SDF, comme les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ou les accueils de jour, mais très peu d'entre elles acceptent les chiens. Or, aucun d'entre eux n'accepterait une place d'hébergement qui induirait de laisser son chien seul dehors. Les SDF propriétaires de chiens ne peuvent donc pas s'emparer des outils qui leur sont pourtant destinés. D'un premier abord, le chien peut donc apparaître comme un frein à l'intégration de son maître, voire même être une source d'exclusion. Mais, à y regarder de plus près, il peut aussi devenir un vrai levier de resocialisation. Le chien peut être un vecteur de lien social important, un médiateur entre son maître et le monde extérieur. En effet, bon nombre de SDF sont en rupture familiale totale et n'ont plus aucun lien avec leur vie passée. Le chien est alors le seul « compagnon » et confie dans cette vie de galère. Il en vient même à remplacer un parent, un conjoint ou un enfant absent.

Ce début de réflexion m'a donc amenée à un paradoxe intéressant :

Alors que les jeunes SDF sont exclus de bon nombre de structures d'aides et d'accueil à cause de leur chien, comment peut-on comprendre que l'animal soit aussi un moyen de stabilisation ?

2ème phase exploratoire

Partie théorie

I. Portrait-robot d'un « punk à chien »

Chaque existence est unique, de notre naissance à notre mort, notre histoire s'écrit au jour le jour, au fil des événements marquant notre vie. Cependant, nous ne naissons pas tous avec les mêmes chances et certains ont une existence plus dure que d'autres. C'est le cas de ces jeunes SDF (Sans Domicile Fixe) qui, comme nous allons le voir ici, n'arrivent pas du jour au lendemain sur le macadam par hasard. Si rien ne prédestine telle ou telle personne à « finir à la rue », certains facteurs, notamment sociaux, conduisent malheureusement un nombre considérable de jeunes à devenir SDF. C'est sur ces « facteurs » communs que nous allons nous pencher maintenant, afin tracer le parcours de vie déjà bien cabossé des jeunes SDF français.

A. Une jeunesse « mort-dorée »

Le « punk à chien type » est majoritairement un homme puisque l'on estime qu'ils sont 60 % d'hommes pour 40% de femmes¹, même si cette tendance tend à s'équilibrer selon les dernières études. Si on les définit comme jeunes, c'est qu'ils sont âgés en moyenne de 16 à 30 ans, ce qui signifie qu'un certain nombre de mineurs vivent à la rue.

Cette précocité dans la précarité est souvent induite par l'appartenance à un milieu social très modeste. En effet, ces jeunes sont touchés par le phénomène de pauvreté héritée, c'est à dire que c'est la précarité des parents qui les conduit à une situation d'extrême pauvreté. La profession des parents est significative car on estime que la moitié d'entre eux sont nés d'un père ouvrier et un quart d'une mère sans profession. Ce n'est toutefois qu'une partie de ces jeunes qui ont pu « hériter » directement de la pauvreté de leurs parents car beaucoup n'ont pas grandi dans leur cercle familial d'origine. En effet, on estime que 10%² des jeunes ayant été pris en charge par les services sociaux de la protection de l'enfance suite à un abandon, au décès des parents ou encore à un retrait de la famille, ont été SDF pendant au moins un mois. Plus frappant encore, trois quarts de ces jeunes auraient fait l'objet d'un suivi social rapproché durant leur enfance principalement suite à une agression sexuelle ou une maltraitance avérée. L'échec des services sociaux de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) dans l'insertion des jeunes qu'ils prennent en charge est d'ailleurs souvent sujet aux critiques. Cependant, les désigner comme étant les

¹ « L'hébergement des sans-domiciles fixe en 2012 », tableau 1 : caractéristiques sociodémographiques des sans domicile fixe français, Insee Première, juillet 2013, n°1455, pp. 1-4.

² « Le placement durant l'enfance, quelle influence à l'âge adulte ? », rapport final de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger), mai 2010, pp 60-63.

seuls responsables de leur exclusion est une accusation facile lorsque l'on imagine les traumatismes que ces enfants et adolescents ont vécus. Il est donc très difficile pour ces travailleurs sociaux de les accompagner vers une certaine stabilité qu'ils n'ont jamais connue.

Cette enfance tumultueuse les conduit à une faible qualification scolaire. Beaucoup ont arrêté l'école à 16 ans ou après l'obtention d'un BEP puisqu'en moyenne 4 jeunes sur 10 n'ont aucune qualification scolaire³. Très peu d'entre eux sont bacheliers et encore moins ont fait des études supérieures. Professionnellement, quasiment tous sont sans emploi, intégrer le monde du travail relevant du parcours du combattant lorsque l'on est SDF. Ils n'ont donc aucun revenu, le RSA (Revenu de Solidarité Active) instauré par la loi du 1^{er} décembre 2008⁴ n'étant accessible qu'à partir de 25 ans. Même si un RSA jeune a été par la suite instauré, les conditions d'attribution nécessitent d'avoir travaillé au total deux ans durant les trois dernières années, ce qui exclut beaucoup de jeunes qui n'ont bien souvent jamais eu d'activité professionnelle.

B. Des corps et des esprits marqués par la rue

Vivre quotidiennement à la rue marque le corps et l'esprit. En effet, la grande souffrance psychique dans laquelle les personnes SDF se trouvent entraîne souvent de nombreuses pathologies mentales telles que la dépression ou les conduites addictives (alcool, drogues...). Ces consommations dangereuses additionnées au manque d'hygiène engendrent elles aussi des problèmes dentaires, des maladies de peau ou infectieuses (VIH, hépatites), etc... Dans le domaine de la santé comme dans beaucoup d'autres (logement, professionnel...), comme nous le verrons par la suite, le public SDF n'a pas toujours accès à ses droits et ne dispose parfois d'aucune couverture maladie. Aussi, la plupart d'entre eux n'accèdent pas aux soins que nécessiterait leur état de santé.

Sur le plan géographique, ils sont souvent en déracinement avec le lieu où ils ont grandi. Le modèle parental ou familial déstructuré dans lequel ils ont vécu pendant l'enfance a souvent causé leur départ. Lors des entretiens, j'ai pu remarquer que leurs souvenirs d'enfance mettent fréquemment en avant une mère aimante mais surtout un père violent qu'ils ont cherché à fuir. Ils quittent donc leur ville natale pour « faire la route », vagabonder de villes en villes dans une

³ AVMAROV Dragana, Démographie et exclusion sociale, enquête Marpsat en France 2001, édition du Conseil de l'Europe, mai 2003, 344 p.

⁴ Loi n° 2008-1249, 1er décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, JO du 3 décembre 2008.

quête perpétuelle de stabilité. Sur cette route semée d'embûches, certains d'entre eux effectuent des séjours en centre de détention suite à des délits mineurs (état d'ébriété sur la voie publique, bagarres, troubles à l'ordre public...). Ainsi ils se construisent, au fil des mésaventures, cette image de mauvais garçons que la société aime tant leur prêter.

II. La prise de conscience du sans abris en France

A. Contexte sociologique

La pauvreté a de tout temps existé en France, mais elle n'a pas toujours été considérée de la même façon selon les différentes périodes historiques. Durant le Moyen-Age, les pauvres étaient secourus par l'Eglise grâce à l'aumône. C'est à partir du XV^{ème} qu'une méfiance généralisée envers les plus démunis va émerger, en lien avec les diverses crises économiques et sanitaires (épidémies) qui saignent alors le pays.

Au XVI^{ème} siècle, un « système dual de traitement de la pauvreté »⁵ est érigé entre l'Eglise et les pouvoirs publics : la mendicité et le vagabondage sont désormais réprimés. Cette condamnation se pérennisera puisque l'ancien code pénal définira le vagabondage comme étant un délit susceptible d'une peine de réclusion en dépôt de mendicité de 3 à 6 mois⁶ en 1810. Ces dépôts avaient des missions ambivalentes puisqu'ils se voulaient à la fois accueillants pour ceux étant dans le besoin, mais également répressifs en enfermant ceux condamnés aux travaux forcés pour délit de mendicité. Le XIX^{ème} siècle est marqué par les crises conjoncturelles à répétition du capitalisme. On voit le nombre de « vagabonds » sur les routes de France augmenter, entraînant avec eux l'émergence du mythe de « la vie de bohème » dans la littérature, idéologie dont bon nombre de jeunes SDF se revendiquent encore aujourd'hui en partant « faire la route ». Petit à petit, et notamment grâce au développement de l'Etat social et à la concentration du marché du travail dans les villes, le vagabondage va s'estomper. Selon André Gueslin, historien ayant consacré de nombreux ouvrages à la pauvreté en France, c'est au XX^{ème} siècle que la « figure du SDF »⁷ telle qu'on perçoit aujourd'hui va émerger.

⁵Viguié Frédéric, analyse de l'œuvre « D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge. André Gueslin, Librairie Arthème Fayard, 2013, 530 p., Revue d'histoire de la protection sociale 1/2013 (N° 6), p. 134-138

⁶Loi 1810-02-16 promulguée le 26 février 1810, art. 269-271. Ancien code pénal

⁷GUESLIN André, D'ailleurs et de nulle part : Mendiants, vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Age, édition Fayard, 2013, 543 p.

Depuis, la France a connu diverses mobilisations de la population, comme celle sans précédent lors de l'hiver 1954 suite à l'appel de l'Abbé Pierre. La question des conditions de vie des personnes dites « sans domicile fixe » a été prise en considération par les pouvoirs publics français. Un an plus tard, en 1955, l'Etat met en place les « équipes de ramassage des vagabonds », renommées les BAPSA (Brigades d'Assistance aux Personnes Sans Abris) en 1968. Celles-ci avaient pour mission « d'enlever les indigents de la vue des citoyens et les conduire d'office dans un centre d'accueil »⁸. Afin de rendre leurs interpellations plus difficiles, certains SDF s'entouraient alors de chiens car la police devait trouver une solution de garde pour l'animal (souvent auprès de la fourrière), avant de pouvoir les conduire dans un centre d'accueil. Aujourd'hui encore le milieu de la rue voit le chien comme un rempart aux interpellations des forces de police, bien que cette affirmation ne soit pas toujours vérifiée.

C'est à partir de 1974, suite au rapport rédigé par René Lenoir intitulé « les exclus, un français sur dix »⁹, que le législateur va prendre les premières mesures visant à protéger le public SDF et plus largement tous ceux se trouvant exclus du système français. Jusqu'alors, on pensait que la sécurité sociale, instaurée en 1945, suffisait à répondre aux difficultés de la population. En 1981, les rapports¹⁰ de Gabriel Oheix vont conduire à la mise en place de plans et d'actes visant à lutter contre la pauvreté et la précarité avec les premiers dispositifs hivernaux. Cette prise de conscience sera d'autant plus forte en 1984 avec la création des « restos du cœur », qui vont rendre plus visible la pauvreté en France. Enfin la population SDF prendra à son tour la parole, en vendant les premiers journaux de rue aux noms évocateurs tels que « macadam » ou « sans abris ». La même année, le mouvement « ATD quart monde » interpellera le gouvernement quant à la nécessité d'une loi en faveur des plus pauvres.

Ce n'est qu'en 1992¹¹ que la loi faisant du vagabondage un délit susceptible d'une peine d'emprisonnement est abrogée. Dès lors, la conduite au sein d'un centre d'accueil par la BAPSA ou par tout autre service doit être librement consentie. Cette nouvelle disposition n'est appliquée qu'à partir de 1994. La même année, le Docteur Xavier Emmanuelli créa le Samu Social, groupement d'associations non gouvernementales, devenu l'acteur principal du secours aux personnes SDF par le biais de son célèbre numéro d'appel : le 115.

⁸ PPrama, numéro spécial BAPSA, n°314, 30 avril 2014.

⁹ LENOIR René, Les exclus, un français sur dix, édition du Seuil, mai 1989, 185p.

¹⁰ OHEIX Gabriel, Contre la précarité et l'exclusion : 60 propositions, ministère de la santé et de la sécurité sociale, février 1981, 148p.

¹¹ Loi n°92-1336 Art.372, 16 décembre 1992, relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et à la procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur, JO du 23 décembre 1994.

B. L'émergence d'une législation spécialisée...

La loi Besson¹², instaurée en 1990, sera donc la première loi qui tente de répondre au problème du sans abris. Elle va être le pilier de la législation en faveur des SDF. La loi met en œuvre des mesures afin de garantir le droit au logement pour les personnes aux ressources les plus modestes par le biais des dispositifs suivant : les PDALPD (Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées), le FSL (Fond de Solidarité Logement) et le FSE (Fond de Solidarité Énergie). Ceux-ci ont pour but de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement en produisant une offre d'hébergement et de logement adaptée aux ménages à faibles ressources, en leur octroyant notamment des aides financières.

Le tissu législatif en faveur des exclus va se densifier par la suite. En effet, une succession de lois (loi de lutte contre les exclusions, Droit Au Logement Opposable, Revenu de solidarité Active...), que nous aborderons au fil de ce travail, vont être instaurées afin de tenter d'ajuster en permanence à la population concernée. Cependant, malgré toutes les mesures prises par le gouvernement, de nombreuses personnes se trouvent encore à la rue.

C. ... dont le public peine à se saisir

Le tissu législatif concernant le public SDF s'est densifié depuis maintenant une vingtaine d'années mais, malgré cela, de nombreuses personnes ne font pas valoir certains de leurs droits pourtant considérés comme fondamentaux. Le droit au logement est, par exemple, l'une des mesures phares prises avec la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) du 5 mars 2007¹³. Celle-ci stipule que toute personne a droit à un logement décent et peut, si celui-ci ne lui est pas attribué dans les trois à six mois faisant suite à sa demande, recourir à une instruction devant le tribunal administratif. A l'image du DALO, des dispositifs tels que le FSL ou le RSA ont été instaurés pour mettre à l'abri une population exclue et marginalisée. Cependant, au regard de la situation actuelle, une partie de la population est toujours sans logement. Même si ces mesures ne sont pas infaillibles, un phénomène peut expliquer en partie la persistance de l'extrême pauvreté matérielle dans laquelle se trouve une majorité de ces jeunes à la rue : le non recours aux droits. C'est ce qu'a constaté une récente étude réalisée par l'observatoire du non recours

¹² Loi n° 90-449, 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, JO du 2 juin 1990.

¹³ Loi n° 2007-290, 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, JO du 6 mars 2007.

aux droits et aux services. Celui-ci a fait le recensement des potentiels bénéficiaires de certains droits sociaux et les chiffres soulevés sont édifiants : ce seraient environ 50%¹⁴ des potentiels bénéficiaires du RSA qui n'y recouvriraient pas, ce qui représenterait une somme de cinq milliards d'euros. Cette étude a également observé le même constat pour l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé), destinée à aider les personnes aux revenus modestes dans l'acquisition d'une mutuelle, où seulement 30%¹⁵ des potentiels bénéficiaires y font appel.

Cette enquête ne s'est pas arrêtée à ces seules données chiffrées et a tenté de dresser le portrait de ces non-requérants aux minimas-sociaux. Sans réelle surprise, ceux-ci seraient les personnes les plus précaires sur les plans économiques et sociaux, souvent mal informées sur leurs droits et à distance des travailleurs sociaux. Or, la majorité des dispositifs les concernant, tels que l'octroi de CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé), la constitution de dossiers (DALO, FSL), ou tout simplement les informations nécessaires, ne sont accessibles qu'auprès des services sociaux de proximité. L'observatoire souligne également l'importance du « facteur âge », car ce seraient les jeunes les plus concernés par le non-recours aux droits. La jeune population française aurait perdu « l'idée d'avoir des droits », à cause d'une complexification du système, ou par une mauvaise transmission de la conscience de ces droits normalement exercée dans le cercle familial. Cela correspond en effet au portrait qui est fait du jeune en errance propriétaire de chien, souvent en rupture familiale. Enfin, l'étude souligne le fait que certains de ces non-requérants n'auraient volontairement pas accès à leurs droits, ne souhaitant pas être stigmatisés et considérés comme « des profiteurs », image souvent attribuée aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Enfin, certaines associations luttant pour la reconnaissance des droits des personnes SDF estiment que les dispositifs destinés au public ne répondent pas entièrement à leurs besoins. C'est en tout cas ce que dénonce la fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport annuel sur le mal logement. Selon elle, sur les 355000 demandes d'hébergement d'urgence formulées par les SDF durant l'hiver 2013-2014, seulement 140000 places ont été attribuées¹⁶. Pour Manuel Domergue, directeur des études de la fondation Abbé Pierre, cela vient du fait que « *les dispositifs d'aide ne sont plus adaptés et se sont engorgés* ».

Afin de répondre à ces phénomènes du non-recours aux droits et de l'engorgement des

¹⁴ Odénor, (Observatoire des non-recours aux droits et services, L'envers de la « fraude sociale », le scandale du non recours aux droits sociaux, La découverte collection « cahiers libres », 2012, 180p.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, 21^{ème} rapport annuel, www.fondation-abbe-pierre.fr

dispositifs d'accueil, l'État a défini un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013¹⁷. Celui-ci a été rédigé en concertation avec l'État, le milieu associatif, les chercheurs qualifiés sur le sujet et enfin, pour la première fois, des personnes en situation de pauvreté. Ce sont les derniers dispositifs pris en matière de lutte contre les exclusions en France pour répondre aux attentes législatives de l'Union Européenne. Ce plan définit cinq grands principes : l'objectivité (les pauvres ne sont plus une minorité), la non-stigmatisation de la population la plus précaire, la participation des personnes à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, le juste droit contre le phénomène de non-recours aux droits sociaux et enfin le décloisonnement des politiques sociales vers une meilleure collaboration des acteurs. Plus concrètement, le plan intervient en matière de logement et d'hébergement (création de 9000 places d'hébergement d'urgences), d'accès au droit (lutte contre le non recours au RSA), de santé et d'emploi.

III. Concepts clés : pauvreté, précarité, errance et exclusion

A. Différentes pauvretés mais un seul public

En 1984, le Conseil Européen définit « *comme pauvres les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimales acceptables dans l'état membre où elles vivent* »¹⁸. Ici la pauvreté n'est pas simplement induite par le côté financier, mais également par les conditions de vie (manques matériels comme l'alimentaire, le chauffage, les vêtements), les loisirs (vacances, sorties, activités sportives) mais aussi les manques sociaux (rareté des liens familiaux, éloignement du monde professionnel).

Cette définition fait du public des jeunes SDF propriétaires de chien des personnes que l'on peut considérer comme pauvres. En effet, ils répondent aux divers critères définissant la pauvreté dans notre pays. Si la France est considérée, à l'échelle mondiale, comme l'un des pays les plus riches et développés, elle n'est toutefois pas épargnée par de fortes inégalités sociales. La pauvreté y est d'ailleurs bien visible puisque 8,5 millions de français, soit 13% des citoyens¹⁹,

¹⁷ Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 par le comité interministériel de lutte contre les exclusions.

¹⁸ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les Travaux de l'Observatoire 2000, Chapitre 1, page 25

¹⁹ L'hébergement des sans-domiciles fixe en 2012, Insee Première, juillet 2013, n°1455, pp1.

vivent sous le seuil de pauvreté établi par l'Etat (revenus mensuels inférieurs ou égaux à 60 % du revenu médian). Parmi eux, les familles monoparentales ainsi que les jeunes sont les plus touchés. En effet, la dernière enquête de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) concernant le taux de pauvreté selon l'âge en 2012 révèle que les 18-29 ans représentent la catégorie la plus importante, soit 20 %²⁰ des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Une seconde enquête de l'INSEE a, elle, classifié les personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage : 370 milliers²¹ d'hommes et de femmes seuls inactifs seraient concernés.

Les diverses définitions de la pauvreté font également apparaître la notion de pauvreté subjective ou ressentie. Selon l'INSEE, la pauvreté subjective désigne « *ceux qui témoignent de difficultés pour atteindre ce qui leur semble être un degré minimum d'aisance* »²². Cette forme de pauvreté n'est pas partagée par l'intégralité des jeunes se trouvant à la rue. Certains prétendent que leur situation est voulue, qu'ils ont fait le choix de ne pas vivre comme « monsieur tout le monde » et revendiquent leur marginalité vis à vis d'une société dont les normes et valeurs ne leurs correspondent pas. Ils ont le sentiment d'être plus libres que les autres et ne se considèrent pas, en ce sens, comme pauvres. En revanche, ceux qui ont rejoint la rue à cause d'une succession d'événements tels que la perte d'un emploi, une rupture amoureuse ou parentale, ont le sentiment d'être abandonnés à leur sort et conjuguent à la fois une pauvreté matérielle à une pauvreté ressentie très forte.

B. Un mode de vie indissociable de la notion de précarité

On associe très souvent à la notion de pauvreté celle de « précarité ». Cependant, pour le sociologue Jean Furtos, il est indispensable de les différencier car on peut être pauvre sans être précaire et inversement. Selon lui, la notion de pauvreté est très variable en fonction de la société dans laquelle nous vivons. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, la pauvreté correspond à l'absence d'éléments, matériels ou immatériels, nécessaires pour vivre dans des conditions de vie acceptables. Or, ce sont les normes et valeurs régissant la société qui vont déterminer ces « éléments » indispensables, que l'on va matérialiser par des seuils par exemple.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid

²² LOLLIVIER Stéphane et VERGER Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », Economie et statistique, 1997n n° 308-309-310, pp 112-142

Chaque société, qui a ses propres « normes et valeurs », va donc avoir sa propre définition de la pauvreté. Pour Furtos, la précarité, elle, ne repose pas sur le fait d'avoir peu, mais plutôt sur un état d'esprit, une façon de voir l'avenir, sur « *l'apparition d'une méfiance généralisée* »²³.

Selon l'auteur, il y aurait eu différents niveaux de précarité dans l'histoire de l'humanité, mais nous serions aujourd'hui confrontés à la précarité dite « actuelle ». Celle-ci est apparue avec l'essor du capitalisme et de la mondialisation ; il la définit comme « *la misère des pays riches, exportable dans le monde entier* »²⁴. Selon Furtos, l'économie a aujourd'hui pris le dessus sur l'homme. On cherche plus à gagner de l'argent pour soi-même qu'à aider les individus qui nous entourent, la société s'individualise. Cependant, cette « *perte des solidarités* »²⁵ a un impact sur la « *confiance en soi, en autrui et en l'avenir* »²⁶. On perd la confiance en soi lorsque, dans un pays où le travail est une variable primordiale dans l'insertion sociale d'un individu et qu'il n'a jamais été aussi difficile d'en trouver, chacun a peur pour sa situation. En effet, les chômeurs sont discrédités, stigmatisés et perdent confiance en eux et ceux qui ont un travail « survivent » dans la crainte de le perdre un jour à leur tour. On perd également la confiance en autrui lorsqu'un climat d'insécurité pèse dans la société. Les politiques de lutte contre la délinquance et les médias n'arrangent rien, ciblant leurs actions sur des individus considérés comme « dangereux » (jeunes des banlieues, jeunes SDF drogués...). Jean Furtos va jusqu'à dire que c'est le « *retour des classes dangereuses* »²⁷, comme l'on appelait le prolétariat au XIX^{ème} siècle. On perd donc confiance en l'avenir lorsque l'on conjugue cette perte de confiance en soi et en autrui : si l'on ne peut plus compter sur soi-même ni sur les autres, comment pouvoir envisager l'avenir sereinement ?

Nous vivons donc dans une société précaire, car les éléments constituant des « sécurités » au sens de Jean Furtos, telles que le travail, le logement, le statut social et l'argent ne sont plus acquis à vie. Tout individu peut, un jour, perdre tout ce qu'il a et qui fait de lui un individu « lambda » et intégré. Aujourd'hui, un divorce, le décès d'un proche, la fermeture d'une entreprise, peuvent entraîner une personne dans une spirale infernale. Les SDF illustrent bien ce processus puisqu'ils ont connu ce cheminement de peur, de perte de confiance, qui les a menés à la rue et c'est cette précarité absolue qui mène à l'exclusion.

²³ FURTOS Jean, De la précarité à l'auto-exclusion, édition rue d'Ulm, 2009, 60p.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

C. Des jeunes en totale exclusion ?

Le Conseil Européen a introduit la notion d'exclusion dans sa définition de la pauvreté. Selon l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, en français Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), l'exclusion sociale est « *le processus de rupture du lien social, de désaffiliation, au cours duquel l'individu perd peu à peu les liens tissés avec d'autres individus ou des groupes d'individus. L'exclusion se construit par des ruptures successives* »²⁸. Là aussi, lorsque l'on se réfère à cette définition, le public SDF fait indéniablement partie de ceux que l'on nomme « les exclus » : ils sont déracinés géographiquement et sans logement, en rupture familiale, sans qualification ni activité professionnelle...

Le mot exclusion trouve son origine du latin « *excludere* » qui signifie « *action de mettre dehors, empêcher de rentrer* »²⁹. Cette notion est, elle aussi, le fruit de chaque société puisqu'elle est définie par l'environnement dans lequel nous vivons qui possède ses propres normes et valeurs. Comme nous l'avons vu précédemment, l'homme politique René Lenoir sera le premier à parler des « exclus » dans son rapport dédié à ce public en 1974³⁰. Pour lui, les exclus représentent trois catégories de la population : les pauvres, les personnes âgées et handicapées et les bénéficiaires des minimas sociaux.

L'Etat a tenté de répondre au problème de l'exclusion au travers de la loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions³¹. On peut constater que la loi fait référence à plusieurs exclusions, puisque le terme est écrit au pluriel. L'Etat vient souligner la multi-dimension des problèmes rencontrés par les classes les plus pauvres de la société française. Cette notion vient remplacer les termes « précarité » et « pauvreté » auparavant utilisés. Ces mesures se veulent transversales et globales, se basant sur l'insertion et l'accès aux droits des plus nécessiteux, et donc du public SDF.

La loi intervient sous la forme de trois grands axes : l'accès aux droits, la prévention des exclusions et les réponses face aux situations d'urgence. Concernant l'accès aux droits, le législateur veut s'assurer que les personnes les plus marginalisées aient bien accès à leurs droits

²⁸ Exclusion, glossaire, www.unesco.org

²⁹ GAGNADOUX Michèle, Politiques Sociales, édition Studyrama, 2015, 260p.

³⁰ LENOIR René, Les exclus, un français sur dix, édition du Seuil, mai 1989, 185 p.

³¹ Loi n° 98-657, 29 juillet 1998, d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, JO du 31 juillet 1998.

fondamentaux, notamment par le biais des PLIE (Plan Locaux d'Insertion et d'Emploi). Elle renforce également la loi Besson dans l'accès au logement en autorisant la réquisition de logements libres. Enfin, elle ouvre plus largement l'aide juridictionnelle afin de favoriser la citoyenneté de tous. En matière de lutte contre les exclusions, l'Etat veut tenter d'intervenir le plus en amont possible dans un but de protection des personnes défavorisées en assurant leur sécurité économique. La loi vient garantir de nouveaux moyens d'existence, avec par exemple l'octroi de CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) dans les centres communaux d'action sociale. L'eau, l'énergie et l'électricité doivent être fournis aux personnes les plus défavorisées. Enfin, afin de répondre à l'urgence, un dispositif de veille sociale, le 115, doit être mis en place dans chaque département. Celui-ci a pour mission de prendre en charge les personnes SDF, notamment pendant la période hivernale, en leur offrant un accueil inconditionnel. Nous verrons dans la suite de ce travail que cette inconditionnalité n'est pas toujours respectée.

L'exclusion est un thème qui a été largement repris par de nombreux intellectuels qui en ont fait leur propre conceptualisation :

Le sociologue Serge Paugam a théorisé l'exclusion autour de « *la disqualification sociale* »³². Selon lui, l'exclusion arrive lorsqu'il y a eu une rupture des liens entre l'individu et l'emploi. Lorsque l'on perd son emploi, on peut être amené à rompre les liens qui nous unissaient avec les autres petit à petit. Ainsi, l'individu risque alors de se désocialiser et d'avoir éventuellement besoin d'une aide qu'il peut trouver dans l'action sociale. Il ne fait alors plus partie du groupe de ceux qui travaillent mais de celui des « assistés », qui eux, ont une image bien moins valorisée. Cependant, la situation peut encore s'aggraver lorsque l'individu ne parvient pas à quitter cet état « d'assisté » ; il risque de tomber dans la marginalisation. Pour Paugam, « *l'exclusion est l'imaginaire de la chute sociale* »³³.

Robert Castel, philosophe et sociologue, parle lui de « *désaffiliation* »³⁴. L'individu exclu est celui qui n'est pas affilié à un groupe quel qu'il soit. Ne participant à aucun groupe, il n'a donc aucune ou très peu de relation de proximité. A terme, cet isolement l'entraîne dans l'exclusion. Robert Castel définit l'exclusion comme étant un processus à trois phases : l'entrée dans l'isolement, l'installation dans celui-ci puis l'errance.

³² KARSZ Saul (sous la direction de), L'exclusion, définir pour en finir, édition Dunod, 2013, 192p.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

Enfin, pour Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada-Leonetti, ce sont les destins individuels qui peuvent conduire chacun à l'exclusion. Chaque personne peut, un jour, connaître une rupture telle qu'un divorce, la perte de son emploi ou la maladie (ce qui correspond aux attributs sécuritaires selon Jean Furtos). Cette perte va en entraîner d'autres à son tour, ce que les auteurs nomment les « ruptures en série »³⁵. Si l'individu ne parvient pas à remonter la pente, il risque alors de décrocher. Après cette phase de renoncement, l'individu peut tomber dans la déchéance. Selon cette théorie, tous les individus peuvent potentiellement tomber un jour dans l'exclusion, nul n'est à l'abri de vivre l'une de ces ruptures.

L'errance, la marginalisation, la déchéance, quel que soit le terme utilisé, les différents auteurs ayant théorisé le phénomène de l'exclusion évoquent cette phase finale du processus. Comme nous allons le voir, celle-ci peut conduire les individus dans des situations très critiques, à l'image du SDF couché à même le sol en plein hiver. Pour Jean Furtos, lorsque la situation est trop critique, « l'homme est capable d'abandonner une partie de sa liberté »³⁶ pour survivre.

D. L'errance comme ultime rempart

Nous avons pu voir que les jeunes SDF propriétaires de chiens mènent souvent une vie de « vagabond » sans attaches et allant de ville en ville, ce qui leur a valu la dénomination sociologique de « jeunes en errance ». Cette terminologie a été popularisée dans les années 1990 par le sociologue François Chobeaux, dans son ouvrage « Les nomades du vide »³⁷. L'auteur a choisi de leur associer le terme d'errance en référence à son travail de recherche sur le terrain. Ce dernier s'est rendu dans les festivals, les squares, les centres-villes et les autres lieux publics que les jeunes SDF se sont appropriés. François Chobeaux a souhaité que l'on reconnaisse réellement une population laissée à l'abandon, afin de pouvoir lui apporter des solutions plus adaptées possibles. En effet, il y a encore une dizaine d'années, la catégorie des « jeunes » n'était pas distinguée des autres SDF, alors que le mode de vie d'une personne de 50 ans n'est pas le même que celui d'une de 20 ans. De plus, François Chobeaux a mis en avant les particularités des jeunes SDF. Ceux-ci ont leur propre façon de vivre dans la rue et refusent très souvent d'être rattachés aux autres SDF. Ils revendiquent leur marginalité et leurs modes de vie

³⁵ Ibid.

³⁶ FURTOS Jean, De la précarité à l'auto-exclusion, édition rue d'Ulm, 2009, 60p.

³⁷ CHOBEAUX François, Les nomades du vide : Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil, édition La Découverte, 2011, 150p.

déviant. Selon la psychologue clinicienne Lilian Borocz, si ces jeunes ont des modes de vie variables au sein du groupe (certains vivants dans des squats, dans des camions, à la rue...), ils partagent toutefois une « *philosophie de liberté et d'excentricité marginale* »³⁸.

La terminologie de jeunes en errance a été communément remplacée par celle de « punks à chien » en référence aux attributs physiques (coiffures, piercings, tatouages), vestimentaires, (rangers, treillis) mais aussi comportementales (alcoolisation, rassemblements sur la voie publique...) empruntés à la contre-culture punk des années 1970. Cependant, lors des entretiens que j'ai pu réaliser avec le public en question, ces jeunes m'ont confié ne pas se reconnaître sous la dénomination de « punk à chien », préférant le terme de « zonard ».

Comme nous l'avons évoqué précédemment, beaucoup disent avoir choisi la situation dans laquelle ils se trouvent, d'être partis « faire la route » à un moment où ils en avaient besoin. Cependant, lorsque l'on étudie de plus près le phénomène de l'exclusion comme nous venons de le faire, on peut voir que leurs destins ne sont pas uniquement guidés par leur seule volonté. Il semblerait que beaucoup d'entre eux aient subi les différentes étapes du processus de l'exclusion. Les différents auteurs ayant théorisé l'exclusion font tous apparaître trois étapes au processus d'exclusion. Les jeunes SDF ont connu une première rupture (familiale principalement). Celle-ci les a installés dans une situation dangereuse où les liens qui les unissaient avec leur groupe d'origine commençaient à casser. Leur réponse face à cette situation a été la fuite et donc l'exclusion profonde, l'errance, la marginalisation, la déchéance, le sans abris. Vivre dans la rue paraît difficilement être le résultat d'un choix éclairé, on n'en n'arrive pas à devoir faire la manche par envie. Le revendiquer est une couverture, c'est se protéger pour ne pas voir clairement l'état dans lequel on se trouve. Car l'errance est désastreuse sur bien des points, c'est notamment ce qu'a montré Patrick Declerck dans son ouvrage « Les naufragés »³⁹. Psychiquement, elle conduit à l'oubli de soi et souvent à un profond mal-être que le jeune va parfois combler par la prise de drogues ou d'alcool. Physiquement, le corps suit cette décadence, l'oubli de soi devient total. Patrick Declerck décrit le désastreux état de santé dans lequel il a rencontré un SDF amené par le Samu social à l'hôpital où il réalisait son étude. Celui-ci était en hypothermie, le corps meurtri de plaies infectées dont il ne ressentait plus la douleur. J'ai moi-même été confrontée à cela lors de l'un des entretiens réalisés pour ce travail de recherche. Un jeune SDF avait de lésions cutanées, à priori causées par des parasites. Sa peau était

³⁸ BOROCS Lilian, Les punks à chien et les marginaux à chien, EMPAN prendre la mesure de l'humain, avril 2015, n°96, pp 130-136.

³⁹DECLERCK Patrick, Les naufragés, avec les clochards de Paris, édition Pocket, 2003, 454p.

recouverte de croûtes saignantes, mais le jeune minimisait ce « petit problème ».

IV. Un chien comme compagnon de galère

A. La relation entre le jeune maître et son animal

La psychologue clinicienne Lilian Borocz a réalisé une étude sur les punks à chiens. Dans ce travail, elle a mis en avant les processus psychiques déterminant les rapports entre l'homme et l'animal chez le public SDF, qui ne seraient pas les mêmes que pour les personnes ayant un mode de vie « classique ». En effet, ces derniers ont un travail, un cercle familial ou amical, un logement... Ils sont donc régulièrement séparés de leur animal (pendant la journée de travail par exemple). Alors que les jeunes SDF passent, eux, l'intégralité de leur temps avec leur chien et envisager une séparation avec ce dernier est inconcevable. Cette relation fusionnelle est vue comme pathologique par notre société. Elle serait « anormale » si l'on considère que, dans la norme, deux êtres ne passent pas l'intégralité de leur temps ensemble. Même une mère et son nourrisson se séparent à certains moments et cette rupture est indispensable au bon développement de chacun. L'auteur évoque les travaux du psychanalyste Stefano Bolognini, pour qui cette relation pathologique serait due à la vision narcissique que le jeune SDF tente de maintenir de lui-même. Afin de nier l'extrême précarité dans laquelle il se trouve et pour éviter de chuter dans la dépression et la souffrance psychique, le jeune SDF va renvoyer une image volontairement excentrique d'une personne « sûre d'elle ». Le chien devient alors le « *support de projection du moi* », « *une extension du maître* », « *l'objet sur lequel il projette le soi nécessaires et dépendant* »⁴⁰. Ainsi, il va lui apporter les soins et l'affection dont il a lui-même manqué dans son enfance et encore aujourd'hui. En s'occupant de son animal de la meilleure façon qu'il peut, le jeune SDF se prouve qu'il est capable de prendre ses responsabilités et d'entretenir son animal dont la survie dépend de lui.

Pour Lilian Borocz, la présence du chien permet de « *garder un lien rudimentaire intense avec une source de vie proche d'eux [...] de maintenir un lien social minimal* »⁴¹. La relation entre le jeune SDF et son animal est donc paradoxale. D'un côté, son chien lui apporte de la confiance en soi et de la dignité puisqu'il prend soin de lui et qu'il est compétent pour cela. De l'autre,

⁴⁰ BOROCS Lilian, Les punks à chien et les marginaux à chien, EMPAN prendre la mesure de l'humain, avril 2015, n°96, pp 130-136.

⁴¹ Ibid.

l'animal est le reflet de son immense exclusion car il est l'un des rares liens qui lui reste et peut devenir son exutoire.

B. Comment la présence du chien peut-elle devenir bénéfique ?

Véronique Servais, maître de conférences en « théorie de la communication », étudie les systèmes de communication formés par entre les humains et les animaux. Elle est l'auteur d'un article intitulé « La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ? »⁴². Afin de mieux comprendre la relation entre l'homme et l'animal, elle précise qu'il est important de prendre en considération la société dans laquelle nous vivons. En effet, la distinction qui est faite entre l'homme et l'animal varie selon les pays et leur culture. La France évolue dans une culture naturaliste qui considère que même si l'homme et l'animal se ressemblent sur un plan anatomique (à l'image de l'homme et du singe), ils se distinguent radicalement sur le plan psychique. En 1770, le naturaliste français Georges Buffon résume cette culture ainsi : le singe « *n'est, dans la vérité, qu'un animal, portant à l'extérieur un masque de figure humaine, mais dénué à l'intérieur de la pensée et de tout ce qui fait l'homme* »⁴³. Aujourd'hui, la condition animale a peu évolué dans notre société Occidentale. Ce n'est que depuis le 15 avril 2015 que le code civil français a considéré les animaux comme « *des êtres vivants doués de sensibilité* »⁴⁴ et non plus comme des biens meublés.

a. L'animal comme interlocuteur

Les personnes qui entretiennent de relations fusionnelles avec les animaux peuvent être perçues comme « anormales » et doivent parfois justifier cet attachement. Pour Veronique Servais, c'est au contraire ceux qui n'ont aucune interaction avec le monde animal qui seraient « déviants ». En effet, elle explique cela par le fait que l'homme est un être de communication. Dès la naissance, le nourrisson va être stimulé par des communications multicanales. Le langage n'est pas la seule communication, il y a aussi la gestuelle, le regard ... Le psychiatre et psychanalyste

⁴²SERVAIS Véronique, La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques, Enfances et psy, édition Erès, 2007, pp 46-57.

⁴³PANCKOUCKE Charles-Joseph, Encyclopédie méthodique. Histoire naturelle des animaux, chez Panckoucke librairie, 1782.

⁴⁴Loi n° 2015-177, 16 février 2015, relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, Article 515-14, JO du 17 février 2015.

René SPITZ (1887-1974) a étudié le comportement de nouveaux nés et d'enfants séparés de leur mère dès la naissance ou ayant grandi dans l'isolement. Ces travaux ont démontré que ces enfants éloignés de nombreuses sources de communication développaient des troubles affectifs et un état dépressif. Sa théorie est aujourd'hui reconnue et porte le nom du syndrome d'hospitalisme. En revanche, certaines histoires extraordinaires mais vraies « d'enfants sauvages », enfants abandonnés ayant été adoptés par une mère animale (loup, singe, ...), ont démontré que ces enfants n'avaient pas développé le syndrome d'hospitalisme⁴⁵. Les interactions que l'enfant a pu avoir avec « *sa mère adoptante animale* »⁴⁶ lui ont permis de se développer sans carence affective. Dans ces cas extrêmes donc, comme c'est le cas pour les jeunes SDF, l'animal peut suffire à l'humain dans son besoin d'interaction avec l'autre, de communication afin de créer des liens affectifs.

Le langage verbal ne serait donc pas indispensable à toute communication. La relation entre l'homme et l'animal est qualifiée d'élémentaire, c'est-à-dire que l'homme reçoit directement la réponse à son comportement sur l'animal. En effet, un chien n'a pas de filtre comme en ont les humains, il réagit sur l'instant, sur l'instinct. Ainsi, si l'homme hausse la voix, s'il le menace, sa réaction (crainte, fuite, agressivité) sera directe. Les interactions entre l'homme et l'animal sont plus simplifiées que celles entre deux humains. Aussi, on peut donc penser que pour un public marginalisé et exclu comme le sont les jeunes SDF, le choix du chien comme compagnon de vie s'est fait grâce à cette facilité relationnelle. Bien souvent, les jeunes SDF mais également les propriétaires de chien en général vont avoir tendance à considérer leur chien comme un humain, ce que beaucoup de sociologues réfutent. En effet, il est très facile de prêter aux chiens certains traits pourtant réservés aux humains. Selon le sociologue Clinton Sanders, pour faire de son animal son égal humain il faut lui attribuer : « *des processus de penser* », « *une personnalité* », « *une réciprocité* » dans la relation et enfin une « *place dans la famille, dans le groupe* »⁴⁷. En lui prêtant ces diverses qualités, le jeunes SDF fait de son chien un partenaire de vie « normal », comme le serait un conjoint ou un enfant.

b. Le chien comme anxio-lytique

Le psychiatre Aaron Katcher a étudié, aux Etats-Unis, les bienfaits que pouvait avoir le chien

⁴⁵Enfance, SPITZ René, 1948, n°5, pp373-391.

⁴⁶SERVAIS Véronique, La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques, *Enfances et psy*, édition Erès, 2007, pp 46-57.

⁴⁷Understanding dogs. Caretakers' Attributions of Mindedness in Canine-Human Relationships, *Journal of Contemporary Ethnography*, 1993 vol. 22, n°2, 226p.

sur l'humain. Il a notamment réalisé une expérience auprès de 3000 personnes atteintes de pathologies cardiaques. A terme, celle-ci a montré des résultats édifiants : le contact avec le chien aurait eu un impact sur l'abaissement de la pression artérielle et sur la régularité du rythme cardiaque sur une majorité de personnes testées⁴⁸. Aaron Katcher a également observé une attitude particulière qu'a l'homme avec le chien. En effet, bien souvent, une personne se trouvant en contact avec un chien va le caresser et mettre en place une façon de le toucher bien particulière. Passer les mains dans les poils de l'animal, le « gratouiller », serait une conduite instinctive qui permettrait d'apaiser les tensions ressenties. Ce comportement se rapprocherait de celui que peuvent avoir les primates lorsqu'ils s'épouillent les uns les autres, actes qu'ils accentueraient en période de conflits et de stress dans le groupe. Le contact avec la fourrure du chien aurait un effet relaxant et apaisant sur l'homme, à l'image du toilettage chez les singes. Selon Veronique Servais, la présence du chien serait elle-même rassurante pour son maître, sans forcément passer par le contact physique. Les interactions entre humains mais également avec les animaux se font par le biais de signaux que l'on s'envoie, en plus de la communication verbale. Ainsi, au moindre regard, on peut comprendre si une personne a une vision bienveillante sur nous ou, au contraire, agressive. Notre cerveau est donc constamment en alerte, prêt à recevoir ces signaux et à les interpréter, ce qui peut être cause de fatigue et de stress. Or, regarder un chien paisible, calme, en train de dormir par exemple, renvoie peu de signaux d'interprétation. Pour Véronique Servais, « *L'animal [...] n'exige aucun traitement d'information verbale* », ce qui « *favorise la concentration, l'observation, la tranquillité* »⁴⁹. Les chiens des SDF ont souvent un tempérament très calme et patient, ce qui en fait une présence rassurante.

c. Le chien comme générateur de lien social

Peter Messent, chercheur au centre d'étude sur l'animal de Londres, a réalisé une étude à Hyde Park en 1983. Celle-ci a révélé que les passants se promenant avec un chien dans le parc interagissaient plus souvent avec des étrangers que les autres. Il définit le chien comme un « *lubrifiant social* »⁵⁰, permettant d'instaurer un dialogue entre des personnes qui ne se seraient pas rencontrées sans l'intermédiaire de l'animal. La présence du chien permettrait, selon lui, de

⁴⁸ Source internet: http://www.cyno-logique.com/la_relation_homme_chien

⁴⁹ SERVAIS Véronique, *La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques*, Enfances et psy, édition Erès, 2007, pp 46-57.

⁵⁰ Social facilitation of contact with other people by pet dog, In A.H Katcher et A.M.Beck. *New perspectives of our lives with companion animals*, Philadelphia university of pennsylvania press. Peter MESSENT, 1983, pp. 37-46.

passer plus rapidement les règles et rituels à respecter en société lorsque l'on rencontre une nouvelle personne. Le premier contact se fait plus rapidement, plus chaleureusement même, et la conversation s'installe d'elle-même, sans que l'on ait besoin de parler de sujets « bateaux » (la météo par exemple) normalement facilitateurs d'échanges. Ce phénomène s'observe également pour les personnes SDF. En effet, selon le public concerné, les passants s'arrêtaient plus souvent auprès de ceux faisant la manche avec un chien qu'auprès de ceux n'en ayant pas. Très souvent, les passants ayant eux même un chien entament une conversation avec eux comme ils le feraient avec n'importe quel autre propriétaire. En effet, la prise de contact avec des personnes inconnues peut se faire plus simplement lorsque l'on partage des points communs, comme la possession d'un animal.

Le chien entraîne également plus de solidarité : en plus de la monnaie, les passants leur donnent régulièrement des couvertures, des croquettes... Le chien permettrait donc aux jeunes SDF de transmettre une image plus positive d'eux même. Les photos présidentielles sont d'ailleurs très souvent la preuve que s'entourer d'un animal n'est pas sans répercussions. En effet, à l'image de Barack Obama, certains Présidents posent sur leur « photo de famille » officielle en compagnie de leur animal. Récemment encore, on pouvait observer dans divers journaux télévisés des images du chien du Président français François Hollande, jouant dans les jardins du palais de l'Élysée. On peut donc penser que la présence du chien n'est pas anodine, mais est un véritable atout de communication. Pour le Président de la République comme pour le jeune SDF, le chien renvoie donc généralement une image positive de son maître qui peut inconsciemment faciliter ses interactions avec autrui.

Cette première partie de la phase exploratoire destinée aux recherches théoriques prend fin. Elle a permis de faire émerger divers éléments de réponse à la question de recherche. En effet, nous avons pu voir que le public des jeunes SDF se trouve souvent dans des conditions matérielle et morale très précaires. Pour faire face, certains d'entre eux ont choisi de s'entourer d'un chien, vecteur de sécurité et de soutien psychologique. Désormais, nous allons confronter ces premières analyses aux recherches de terrain.

2ème phase exploratoire

Partie terrain

Dans cette seconde partie consacrée aux recherches menées sur le terrain, j'ai souhaité rencontrer un panel de professionnels et d'usagers assez large. Dans un premier temps, je me suis rendue auprès du public concerné par ce travail de recherche : les jeunes SDF propriétaires de chien. Parallèlement, j'ai recueilli les témoignages de travailleurs sociaux, venant de tous secteurs confondus, quant à leur vision du public. J'ai également pris contact avec différentes structures destinées à l'accueil des sans-abris afin de pouvoir comprendre leur fonctionnement. Enfin, j'ai pu m'entretenir avec Christophe Blanchard, sociologue, maître-chien et homme de terrain consacrant une part importante de ses travaux aux jeunes SDF propriétaires de chien.

I- A la rencontre de ces jeunes

A. Choix de la méthodologie d'intervention

En débutant ces recherches sur le terrain, j'ai souhaité tout d'abord rencontrer ces jeunes SDF propriétaires de chien. En effet, comment parler justement du quotidien de personnes sans s'être directement entretenue avec eux. Il me fallait donc échanger avec le public, mais la question était de savoir de quelle manière j'allais le faire. Ces jeunes ont un mode de vie « nomade », et sont souvent en marge des parcours classiques de prise en charge des sans-abris. Ainsi, au lieu de passer par un intermédiaire tel que l'accueil de jour, j'ai souhaité aller à la rencontre des personnes directement dans leur lieu de vie commun : la rue. Afin de ne pas me lancer à l'improviste, j'avais préparé une grille d'entretien en guise de support (Cf annexe). Elle comprenait une courte présentation de mon mémoire et mon parcours et expliquait pourquoi j'avais choisi de m'intéresser à eux. Suite à cela, j'avais préparé une dizaine de questions afin de relancer l'entretien si nécessaire. Cependant, celles-ci ne me servaient qu'en cas de besoin car je souhaitais que l'échange soit le plus naturel possible et qu'il ne prenne pas l'allure d'un interrogatoire. J'ai donc fait le choix de mener des entretiens semi-directifs. En accord avec les jeunes, j'enregistrais la totalité de l'entretien pour pouvoir ensuite le retranscrire par écrit dans son intégralité. Après avoir réalisé tous mes entretiens, je les ai comparés afin d'en faire ressortir leurs traits communs ainsi que leurs singularités.

J'ai également dressé un tableau regroupant les situations des jeunes rencontrés :

Prénom	Age	Vie privée	Ressources	Chien(s) : prénoms et races	Situation d'hébergement	Temps passé dans la rue
Romain	25 ans	Célibataire, père d'une petite fille qui vit avec sa mère (ne la voit plus)	RSA et revenus issus de la manche	- Naya: femelle griffon croisée américan staff - Gaya : femelle berger allemand	CHRS	SDF depuis depuis 11 ans
Fred	30 ans	Veuf, son épouse et sa fille sont décédées (accident de la route)	Revenus issus de la manche	-Miya, femelle type border collie	Vit et dort dans la rue sous le parvis d'une banque	SDF depuis 5 ans, suite au décès de son épouse et de sa fille,
Romañ	27 ans	Célibataire sans enfant	RSA et revenus issus de la manche	-Néo : mâle malinois	En squat avec deux autres personnes	SDF depuis 9 ans
J-P	24 ans	Célibataire sans enfant	Revenus issus de la manche : fait de la guitare dans la rue	-Betty, femelle american staff	En squat avec Antho	SDF depuis 3 ans
Antho	25 ans	Célibataire sans enfant	RSA et revenus issus de la manche	-Champagne, femelle type border collie -Mino, mâle beauceron	En squat avec J-P	SDF depuis 8 ans
Sylvain	28 ans	Célibataire sans enfant, séparé de son amie depuis peu	RSA et revenus issus de la manche	-Icône et rebelle, deux femelles sœurs, malinois	Depuis peu dans la ville, auparavant en CHRS	SDF depuis 12 ans
Rémi	19 ans	Célibataire sans enfant	Revenus issus de la manche	-Héros : mâle mâtin napolitain	En squat	SDF depuis 1 an

B. Les freins qu'engendre le chien pour son maître

Pour la majorité des jeunes interrogés, le principal handicap causé par le chien est de ne pas pouvoir prendre les transports en commun. En effet, dans la ville où j'ai réalisé cette recherche, les chiens ne sont autorisés dans les transports que s'ils peuvent voyager dans le bagage à main de leur maître. Autrement dit, le petit chien d'une dame âgée peut entrer dans le bus ou le tramway sans soucis, mais le beauceron d'un SDF, lui, restera dehors. Grâce à de simples mesures et sans l'afficher clairement, la municipalité peut exclure certaines populations « gênantes » de ses services. Les jeunes SDF ayant des chiens marchent donc la plupart du

temps, ce qui peut être problématique lorsque la seule place disponible pour la nuit en CHRS se trouve à 30 km, dans la ville voisine.

Le fait de ne pas pouvoir se rendre dans les administrations n'acceptant pas les animaux est également une des difficultés qui a été mise en avant lors des entretiens. Pour beaucoup, c'est un ami qui garde le chien sur ce temps d'absence car ils ne souhaitent pas que leur animal reste seul. Cependant, lorsqu'ils ne trouvent pas de solution pour faire garder leur chien pour pouvoir se rendre à un rendez-vous, ils préfèrent, en majorité, ne pas s'y rendre plutôt que de le laisser seul ou de devoir l'attacher quelque part.

J'ai également constaté que, pour certains, le chien peut-être un élément accentuant leur stigmatisation en les rattachant notamment au groupe des « punks à chien ». En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes SDF qui ont des chiens ne se reconnaissent pas dans cette terminologie qui, pour eux, « *traîne une mauvaise image de gars qui tape son chien* » (Romain). Beaucoup se défendent de cette accusation de violence sur leur animal et affirment n'avoir jamais levé la main sur leur chien.

En plus des transports, des administrations et des représentations négatives, certaines mauvaises expériences ont été signalées (disputes avec les services de police ou les passants suite à une réflexion sur le chien, interdiction de faire la manche dans certaines rues, etc...), mais ne sont pas aussi significatives que dans ces trois cas.

Ces entretiens ont également démontré que la question des soins médicaux est secondaire pour le public. Très souvent selon eux, le fait d'être jeune induit nécessairement celui d'être en bonne santé. Dans l'idée collective, la présence du chien n'entraîne pas un refus de soins médicaux ou d'hospitalisation puisqu'ils n'en n'ont pas le besoin. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, ces jeunes sont souvent exposés à des pathologies graves (hépatites, conduites addictives, dépression...).

C. Le chien : un atout majeur dans cette vie de galère

Tous les entretiens, sans exception, ont démontré que la principale qualité reconnue au chien est l'amour inconditionnel qu'il porte à son maître. En effet, ils définissent la relation qui les unie comme fusionnelle, à l'image d'« *un père avec son gamin* » (Fred). Le chien est un rempart contre la solitude, « *j'ai personne à qui parler sauf à elle* ». (Fred). J'ai observé le fait que, pour

beaucoup, le chien comble l'absence d'un proche, comme pour Fred qui a perdu sa compagne et sa fille dans un accident de voiture il y a deux ans, tragédie qui, comme il l'explique, l'a poussé à la rue. « *Elle m'empêche de tomber trop bas* » dit-il à propos de sa chienne Miya.

Ils apprécient également la fidélité de leurs chiens, tenant très souvent un discours où le chien est perçu comme celui qui n'abandonne jamais son maître, à l'inverse des humains. On peut penser qu'ils font référence à des souvenirs d'enfances difficiles. Le chien est donc un soutien psychologique infaillible. Certains d'entre eux se sont livrés sur les souffrances psychiques qu'ils enduraient en étant SDF, alors que la dépression et les autres maladies psychologiques sont souvent taboues dans notre société. Dans ces moments-là, le chien est très important car il est celui auprès de qui son maître va trouver du réconfort : « *des fois t'as l'air con parce que tu parles à tes chiennes parce que, ben, t'as personne à qui parler* » (Sylvain).

Lors des entretiens, le chien m'est apparu comme un véritable compagnon de galère, celui qui les suit au quotidien. Tous me disaient que leur chien leur tenait chaud la nuit. D'ailleurs, Rémi, un jeune allant de ville en ville et dormant principalement en squat, m'a fait part d'une expérience qu'il a vécue l'hiver dernier et qui m'a particulièrement interpellée. A cette période, les nuits étaient très froides et il dormait avec son chien dans le même duvet. Un matin, lorsqu'il se réveilla, son chien était mort : « *il faisait froid, je dormais à l'arrache derrière un Dia, le magasin, et je me suis réveillé un matin et voilà...* ». Selon lui, c'est le froid qui l'a emporté cette nuit-là.

Les nombreux soins qu'ils portent à leur chien sont également un point qui a été très souvent abordé lors des entretiens. En effet, ces jeunes aiment montrer avec quelle attention ils s'en occupent. Romain, l'un des jeunes interrogés, parlait avec une grande fierté de ses deux chiennes Naya et Gaya, qu'il a eues lorsqu'elles étaient petites. Il avait choisi avec réflexion le nom qu'il allait leur donner : « Naya » signifie le « rêve » en tibétain et « Gaya » la « terre sainte ». Il les avait appelées ainsi parce que l'alliance de ces deux noms lui correspondait bien, car, disait-il, « *j'ai le cul par terre et la tête dans les étoiles* ».



A droite, Romain et ses deux chiennes Miya et Gaya, accompagnés de Thibaud, à gauche, un ami lui aussi SDF. Cette photo a été prise durant l'entretien, avec l'accord des personnes concernées, afin d'illustrer le quotidien de ces jeunes dans la rue.

Romain fait partie de ceux qui critiquent « les punks à chien », alors que, comme nous pouvons le voir sur la photo précédente, il arbore lui-même tout « l'attirail » permettant de le rattacher à ce groupe-là : blouson en cuir, rangiers, les cheveux coiffés en crête et la bière à la main. Cependant, il ne souhaite pas qu'on l'associe aux punks à chien, qui, selon lui, font preuve de violences auprès de leurs animaux.

Lors des entretiens, j'ai eu l'impression que ces jeunes tentaient toujours de se justifier afin de me montrer qu'ils étaient de bons maîtres pour leur chien : « *ils-passent avant moi, c'est comme ça. Si je n'ai presque rien à bouffer, ça sera quand même pour eux et c'est tout* » (Antho). L'un d'eux me montrait pour preuve les papiers d'identification de son chien dont il ne se sépare jamais : « *Il a plus de papiers que moi !* » (Rémi), disait-il avec humour. Pourtant c'était bien le cas sachant que sa propre carte d'identité n'était plus valable. J'ai souvent ressenti le fait que ces jeunes cherchaient à me convaincre qu'ils n'étaient pas violents avec leurs animaux, comme s'ils pensaient que j'avais d'emblée un a priori négatif sur le rôle de maître. De par sa visibilité,

le public SDF est plus exposé aux commentaires et aux critiques des passants, d'où cette nécessité de justifier sans cesse leurs comportements. On ne demandera pas aux propriétaires « lambda » de rendre des comptes sur le traitement apporté à leur chien, alors que les violences commises à l'encontre des animaux peuvent concerner tout le monde et pas uniquement les personnes de la rue.

Enfin, j'ai pu découvrir certaines stratégies que ces jeunes mettent en place pour assurer le bien-être de leur animal, notamment lorsqu'il nécessite des soins vétérinaires. Un vétérinaire de l'agglomération est d'ailleurs reconnu, dispensant gratuitement certains soins de base aux animaux de personnes en grande précarité. Je me suis rendue compte, au fil des rencontres, que ces jeunes pourtant très désocialisés savent mobiliser un réseau d'entraide et de solidarité lorsque cela est nécessaire. En effet, des « solutions de débrouilles » sont toujours trouvées pour ne jamais laisser leur chien sans nourriture ni soins. J'ai compris que cela les valorisait en tant que bon maître et plus largement d'individu. Indirectement, le chien a donc un rôle très important puisqu'il apporte à son maître de la confiance en soi et une certaine estime de lui-même, souvent très amoindries lorsque l'on est SDF.

II- La vision des travailleurs sociaux sur le public

A. Choix de la méthodologie d'intervention

Comme nous l'avons vu précédemment, le public des « punks à chiens » et plus généralement les SDF inquiètent, voire effraient le reste de la population lorsqu'elle se trouve confrontée à eux dans la rue. Préjugés, mauvaise presse : on ne peut pas dire que ces zonards soient vus comme de bonnes fréquentations. Dans ce travail de recherche, je souhaitais recueillir les visions des travailleurs sociaux sur ce public afin de voir si celles-ci correspondent à leur mauvaise image communément répandue. Pour ce faire, j'ai réalisé un questionnaire comprenant dix questions, spécialement conçu à destination des travailleurs sociaux (Cf annexe). Celui-ci a pour but de faire émerger leur vision du public en interpellant les professionnels mais également les personnes qu'ils sont. Je l'ai diffusé au plus grand nombre de travailleurs sociaux possible grâce à différents intermédiaires : sur mes lieux de stage, lors des entretiens avec les professionnels rencontrés pour mon mémoire, par le biais de ma directrice de mémoire, etc... Ainsi, j'ai pu avoir un panel de réponses variées provenant de diverses institutions : Centres Communaux d'Action Sociale, Conseils Départementaux,

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, 115, SIAO, associations, centres hospitaliers et dispensaires. Après avoir collecté suffisamment de réponses, soit une trentaine de questionnaires, je les ai mises en commun afin de les comparer. Je souhaitais découvrir, grâce à ce support, s'il existait, ou non une vision commune des travailleurs sociaux autour d'un même sujet et si celle-ci était la même que celle que leur prête la majorité des personnes ne travaillant pas dans le domaine du social. Le constat fut le suivant : lorsque les questions interpellaient leur professionnalisme, les réponses se confondaient presque constamment ; en revanche, lorsqu'elles les interrogeaient sur un plan plus personnel, elles variaient énormément. J'ai classé les réponses aux questionnaires selon trois thèmes d'analyse : leur appréhension du public, leur ressenti quant au couple maître-chien et enfin la place qu'ils accordent à l'animal de ces jeunes.

B. L'appréhension des travailleurs sociaux vis à vis du public des jeunes SDF

Lorsque l'on interroge les travailleurs sociaux sur la façon qu'ils ont d'appréhender l'accompagnement social des jeunes SDF, leur réponse est unanime : tous n'éprouvent aucune difficulté à envisager une relation d'aide avec ce public. Beaucoup d'entre eux ont souligné, à travers leur réponse, la nécessité d'adaptabilité du travailleur social vis à vis d'usagers moins « conventionnels ». Pour eux, cette notion est indispensable à tout accompagnement, avec ce public comme avec tous les autres. C'est au travailleur social d'adapter sa pratique à son interlocuteur et non l'inverse. Ils évoquent également la position bienveillante et non jugeante que les personnes marginalisées recherchent dans le travailleur social. En effet, le public SDF se trouve en errance physique mais surtout en errance psychique et celles-ci conditionnent un certain nombre de contraintes que le travailleur social doit prendre en compte. Tous soulignent la difficulté à instaurer un accompagnement durable avec ce public relativement instable. Ce sont des usagers qui ont du mal à respecter des horaires et qui sont bien souvent absents aux rendez-vous. Pour certains travailleurs sociaux, ils sont difficiles à accompagner car leurs demandes concernent souvent une « exigence sur l'instant » et non un accompagnement sur la durée. Le problème est que ces demandes, qui sont en lien avec leur mode de vie « au jour le jour » et leur grande mobilité, ne correspondent pas aux exigences des institutions qui les accueillent (prendre un rendez-vous, apporter les documents justificatifs...). La difficulté à créer du lien est également souvent apparue dans les réponses des travailleurs sociaux, soulignant leurs appréhensions quant à des problèmes d'addictions, très présents dans cette partie de la population. Ces consommations peuvent entraîner des relations conflictuelles notamment lorsqu'ils ne respectent pas les règles qui dictent la vie en institution. Enfin, ils font également

le constat que ces jeunes SDF sont souvent méfiants vis à vis des travailleurs sociaux et que l'instauration d'un climat de confiance est un travail de longue haleine.

C. Le ressenti des travailleurs sociaux quant au couple maître-chien

Certaines institutions, comme notamment le CCAS de la ville dans laquelle j'ai effectué mon stage de 2ème année de formation, acceptent que les usagers soient accompagnés de leur chien durant les entretiens. Cependant, tous les travailleurs sociaux ne voient pas du même œil cette présence canine en bureau de permanence. Ils sont souvent sensibles à la catégorie dont fait partie le chien, c'est-à-dire s'il fait partie ou non des chiens dit « d'attaque ». Certaines personnes ayant répondu au questionnaire signalaient que si le chien fait partie de ces catégories considérées comme potentiellement dangereuses, ils demandent aux jeunes de le laisser dehors. Cependant une majorité d'entre eux se disent en confiance lorsque le chien est calme et qu'il obéit aux ordres de son maître. Beaucoup ont d'ailleurs souligné la docilité de ces chiens et leur sociabilité, grâce notamment à une éducation rigoureuse de la part de leurs jeunes maîtres.

Quand on questionne les travailleurs sociaux sur leur vision de la relation de ces jeunes avec leur chien, leurs réponses se partagent selon deux points de vue. Pour la majorité, la relation qui unit ces personnes vivant à la rue et leur chien est quasiment fusionnelle. La présence au quotidien du chien est indispensable à l'équilibre de son maître en lui apportant un soutien moral certain. De plus, cette interaction homme-animal est régie par des règles et des normes qui permettent de donner des repères aux jeunes. Certains travailleurs sociaux vont même jusqu'à définir ces liens comme ceux qui uniraient un parent à son enfant. Le jeune lui transmet une éducation, pose des limites, se fait respecter. Le chien est aussi une source intarissable d'affection, de réconfort et de protection, il apporte un soutien moral à des personnes souvent en grandes souffrances psychiques. Le chien permet également de créer du lien avec la société et de montrer son appartenance au groupe. Cependant, d'autres travailleurs sociaux sont eux plus méfiants et dénoncent la violence avec laquelle ces jeunes maîtres peuvent parfois traiter leur animal. Une des personnes a même signalé dans ses réponses qu'elle avait déjà assisté à un acte de violence dans son bureau de permanence. Il y aurait une sorte de bipolarité dans leur relation, entre amour et désespoir.

J'ai également questionné les travailleurs sociaux sur le regard que la société peut porter sur le public des jeunes à la rue propriétaires de chiens. Leurs réponses ont été unanimes autour de ce sujet : pour eux, le reste de la population dite « lambda » a peur de la population SDF qui est

souvent incomprise. Pour eux, le public SDF est la cible de stigmatisations véhiculées en grande partie par les médias français. La façon dont ils sont considérés est rarement, voire jamais positive : ce sont « des parasites de la société » qui ne rentrent pas dans le moule classique. De plus, leur consommation de drogues et d'alcool effraie les passants qui les rencontrent car leur comportement est désinhibé par les substances. Cette peur n'arrange en rien une cohabitation déjà difficile dans les lieux publics. En effet, les jeunes SDF jouent souvent de cette image de « mauvais garçons » en occupant bruyamment l'espace public. Ainsi, ils s'amusent à voir les passants accélérer le pas à leur niveau mais souffrent également de cette incompréhension venant du reste de la population, allant jusqu'à intégrer cette vision négative d'eux-mêmes. Ces préjugés, tant d'un côté que de l'autre, rompent petit à petit les échanges entre eux et excluent chaque jour un peu plus les personnes à la rue.

Enfin, afin de faire ressortir la vision profonde et personnelle des travailleurs sociaux quant à leur façon d'appréhender le binôme jeune-chien, je leur ai posé pour dernière question : « pensez-vous que la présence d'un animal puisse remplacer celle d'un humain ? ». Celle-ci n'avait pas pour but de savoir ce qu'ils pensaient personnellement de la question, mais de voir s'ils pouvaient concevoir que, pour le public en question, le chien a une place égale à celle que peut avoir un être humain. Ici aussi, les réponses ont été mitigées. Pour certains, il est inconcevable qu'un animal quel qu'il soit puisse remplacer un humain : l'animal n'est là que pour compenser un manque, un besoin de compagnie, mais ne peut le satisfaire entièrement. J'en déduis qu'ils peuvent donc difficilement comprendre la relation qu'entretiennent le jeune et son chien. En revanche, pour les autres, qui souvent sont eux-mêmes propriétaires d'animaux, le fait que l'animal soit l'être le plus cher pour son maître, à l'image d'un parent ou d'un enfant, est une situation qu'ils peuvent concevoir pour des personnes marginales ayant très peu de liens sociaux.

D. La place du chien dans le parcours de vie de son jeune maître

Afin d'essayer d'en savoir un peu plus sur la place que peut prendre le chien dans le parcours de vie des jeunes SDF, j'ai questionné les travailleurs sociaux sur le sujet suivant : « En quoi le chien peut-il être un atout pour son maître ? ». Deux éléments de réponses sont principalement revenus, mais un professionnel a toutefois répondu que le chien ne pouvait en aucun cas être un atout pour son maître. Premièrement, ils ont une nouvelle fois rappelé son rôle majeur de protection et de soutien dans le monde rude de la rue. Le chien est indéniablement le dernier

rempart contre l'extrême solitude et les violences quotidiennes. Sa place est si importante pour son maître qu'il peut être le moteur nécessaire à la réalisation des démarches à entreprendre afin de le stabiliser. Le jeune maître évolue dans l'intérêt de son animal, ce qui peut le conduire à rechercher plus de stabilité afin que celui-ci soit protégé. S'occuper de quelqu'un, même si c'est d'un animal, nécessite de trouver un minimum d'équilibre tant matériel (avoir un endroit sécurisé où dormir, pouvoir se nourrir, ...) et psychique (prendre conscience des besoins de l'autre, rechercher son bien-être, ...). Tout cela responsabilise ces jeunes maîtres tout en leur assurant un soutien et une protection. Dans un deuxième temps, les travailleurs sociaux ont évoqué le fait que le chien est également un « intermédiaire » avec l'extérieur, c'est à dire avec ceux ne faisant pas partie du monde de la rue. En effet, les chiens de ces jeunes attirent l'attention et parfois même l'affection des passants, attendris par la présence d'animaux à leurs côtés. Ainsi, ils permettent d'initier un échange qui n'aurait peut-être pas eu lieu si l'animal n'avait pas été présent. Cela n'est pas négligeable dans un pays comme le nôtre où la présence d'animaux de compagnie, principalement de chiens, est très forte dans les foyers. Même si cet échange n'est qu'une simple et courte conversation avec un inconnu, le jeune est revalorisé car une personne lui a accordé de l'importance alors qu'il était assis à même le sol en train de faire la manche. Des échanges de la sorte arrivent quotidiennement pour les personnes ayant un train de vie classique (au travail, à la boulangerie, à la caisse du supermarché, etc), mais pour un public se trouvant dans une situation d'extrême marginalité comme celui de la rue, ils sont indispensables afin de garder encore un minimum de contact avec « l'extérieur ».

J'ai ensuite inversé la question en leur demandant en quoi le chien pouvait-il être un frein dans l'insertion de son maître. Ici, trois réponses ont été développées. Premièrement, le chien est un frein quant à la recherche d'un hébergement et l'acquisition d'un logement. En effet, en matière d'hébergement d'urgence, il n'existe que très peu de structures qui acceptent les animaux. Les places les accueillant sont donc rares et pas assez nombreuses. En ce qui concerne le logement, les bailleurs privés sont souvent hostiles à des locataires ayant des chiens et le sont d'autant plus lorsque ceux-ci ont un passif SDF. Les raisons justifiant ces refus sont les nuisances sonores et d'hygiène qu'entraînent les chiens et les possibles dérangements vis à vis du voisinage. Si ces raisons s'entendent à juste titre, il n'y a toutefois pas assez d'offres de logements émanant du parc public à loyers modérés pour les accueillir. Leur stabilisation locative est donc très difficile en présence de chien(s), cependant elle n'est guère plus glorieuse pour les autres SDF pourtant sans animaux. Deuxièmement, le chien est également considéré comme un frein pour son maître vis à vis de l'emploi. Ici aussi, l'animal est vu comme une barrière difficilement franchissable

pour ces jeunes dans leur insertion professionnelle. En effet, même s'ils peuvent occasionnellement faire garder leur chien le temps d'une après-midi afin de réaliser des démarches administratives ou pour aller à un entretien d'embauche, ils ne peuvent pas faire garder leur chien sur le long terme. Certains se refusent même à l'idée de se séparer de leur animal le temps d'une journée et ne peuvent donc clairement pas s'intégrer au monde du travail. Cependant, pour certains travailleurs sociaux, le chien peut parfois servir davantage « d'excuse » que de raison valable quant au refus de trouver un emploi et surtout de le garder. Enfin, le chien est également perçu comme un frein dans l'accès aux soins de son maître, pour la même raison que dans son insertion professionnelle où il ne peut se détacher de son animal. De plus, le milieu médical refuse catégoriquement la présence de chien(s) pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Certains jeunes refuseraient donc de bénéficier des actes médicaux lorsque ceux-ci nécessitent une hospitalisation sur plusieurs jours.

Lorsque l'on demande aux travailleurs sociaux si l'animal est plus vu comme un moteur ou au contraire comme un handicap quant à l'insertion de son maître dans notre société, les réponses penchent majoritairement pour le handicap. En effet, même s'ils rappellent une fois de plus le soutien irréfutable qu'il apporte à son maître, le chien reste selon eux un frein à l'insertion de son maître. Les éléments justifiant ce handicap rejoignent ceux exposés précédemment : avec un chien, il est difficile de trouver un logement, un emploi, de se stabiliser, c'est-à-dire de répondre aux attentes de notre société. Les travailleurs sociaux soulignent également le fait que les dispositifs visant à l'insertion, pourtant mis en place pour le public SDF, ne sont souvent pas accessibles aux propriétaires de chien. Cependant, une des personnes ayant répondu au questionnaire faisait le constat que les attentes du public avaient changées. En effet, ils étaient auparavant très peu visibles et ne demandaient rien, alors qu'aujourd'hui ils deviennent « consommateurs de prestations sociales » et suivent donc ici le mouvement de la société. Le handicap causé par le chien vient donc du fait que maîtres et chiens sont inséparables et donc que le jeune ne peut pas accéder au monde du travail mais également aux services mis à sa disposition (hébergement d'urgence, formation professionnelle...). Enfin, pour certains travailleurs sociaux il ne faut pas négliger le fait que le chien est également un facteur visuel montrant l'appartenance du jeune au groupe de la rue, ce qui accroîtrait sa stigmatisation.

Les travailleurs sociaux partagent donc le fait que les jeunes sont freinés dans leurs démarches d'insertion du fait que les chiens ne sont pas autorisés dans un grand nombre de structures. Aussi, je leur ai demandé s'il fallait que tous les lieux publics, médicaux ou administratifs autorisent leur accès aux usagers en présence d'un animal. Ici les réponses ont été unanimes

pour tous les travailleurs sociaux : non. Premièrement, ils évoquent des raisons d'hygiène et de sécurité, il est clair que dans un hôpital la présence de chien(s) serait inacceptable. Deuxièmement, beaucoup de personnes ont peur des chiens et les accepter dans les lieux publics se ferait au détriment de ceux ne souhaitant pas se trouver avec des animaux. Enfin, ils rappellent que la société est construite autour de règles nécessaires afin de pouvoir vivre ensemble. Même si le chien est primordial pour son jeune maître, celui-ci doit vivre avec le cadre environnant et respecter les règles de vie communes. Cependant, les professionnels ont souvent évoqué le fait qu'il faille trouver des compromis en créant plus de lieux permettant l'accueil des chiens. Il est également nécessaire d'entendre et d'intégrer ce public dans la création des lieux dédiés à leurs animaux afin que ceux-ci leur conviennent et qu'ils puissent s'en emparer. Cet élément est important car certaines structures ont fait l'expérience d'intégrer un chenil à l'extérieur de leur bâtiment. Même si l'intention est louable, leur fonctionnement et leur implantation (souvent à l'écart) ne mettaient pas en confiance les jeunes maîtres qui, au final, refusaient d'y laisser leur chien. Globalement, il ne faut donc pas tout autoriser à un jeune public qui a besoin de règles, même s'il peine à les respecter, afin de le raccrocher au principe de réalité. Toutefois, il est nécessaire d'adapter les prestations sociales déjà mises en place afin de pouvoir offrir aux usagers des réponses viables.

III- Immersion dans les structures d'aide et d'accueil

Au cours de ce travail de recherche, j'ai pris contact avec les différents lieux destinés à l'accueil de la population SDF sur l'agglomération autour de laquelle j'ai réalisé ce travail de recherche. Je me suis rendue dans ces associations venant en aide à la population comme les CHRS ou encore le collectif pauvreté précarité, mais également dans des organismes publics comme le 115 et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Mes demandes d'entretiens auprès des travailleurs sociaux de ces structures ont toujours été favorablement reçues. Pour chacune, je préparais préalablement une grille d'entretien centrée sur leur fonctionnement. J'axais le recueil d'informations autour de mon sujet de recherche : savoir s'ils accueillaient, ou pas, le public en question et pourquoi. Ensuite, j'ai retracé le parcours effectué par les jeunes SDF lorsqu'ils sont pris en charge par ces institutions.

A. La porte d'entrée : le SIAO et le 115

Les SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation) sont devenus les acteurs incontournables sur le plan départemental en matière d'accueil des sans-abris suite à la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014⁵⁰. Le SIAO gère le 115 et réalise un suivi social, médical et psychique des usagers jusqu'à leur stabilisation. Il coordonne les dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri. Il va donc identifier et recenser les demandes afin de pouvoir proposer par la suite une prise en charge adaptée à l'usager. Sur l'agglomération concernée, il est en première ligne face aux difficultés à proposer un hébergement aux SDF propriétaires de chien.

Le 115 a pour mission de gérer les 240 places d'hébergements d'urgence disponibles sur la ville et ses alentours. Son accueil se veut tout public et surtout inconditionnel. En d'autres termes, une solution d'hébergement est sensée être proposée à chaque personne téléphonant au 115. En pratique, j'ai pu m'apercevoir que la situation est bien plus complexe car la demande est supérieure à l'offre. Cela s'accroît notamment pour ceux ayant un animal de compagnie car seulement deux CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de la ville acceptent les animaux. Ceux-ci sont qualifiés "d'accueil bas seuil", c'est-à-dire que les conditions d'accessibilité sont moins rigoureuses que dans les autres CHRS de la ville. Les travailleurs sociaux du 115 ont fait le constat que le parcours résidentiel des propriétaires de chien est très compliqué car les propositions d'accueil sont restreintes. De plus, ils sont souvent exposés aux refus de jeunes qui ne souhaitent pas retourner dans ces structures dites "bas seuil", y ayant vécu de mauvaises expériences (dortoirs communs, violences, vols...). Ces divers éléments font qu'aujourd'hui le 115 accompagne peu ce type de public. De plus, la grande mobilité de ces jeunes est une difficulté supplémentaire qui, selon les travailleurs sociaux du service, rend « l'accroche » avec le public et son suivi social compliqués. Actuellement, le 115 ne se trouve quasiment plus en contact avec eux et pense qu'ils se sont tournés vers les associations, avec qui ils ont une autre proximité et un contact facilité.

B. L'accueil en CHRS

La ville sur laquelle j'ai réalisé ce travail compte quatre CHRS, trois appartenant à des associations et un géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Comme nous l'avons

⁵⁰ Loi n° 2014-366, 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, JO du 26 mars 2014.

vu précédemment, seules deux structures sur quatre acceptent les animaux. Toutefois, je me suis rendue dans tous ces CHRS, notamment pour connaître les raisons de ces refus.

a. Les CHRS refusant l'accès aux animaux

Les deux CHRS n'acceptant pas les animaux appartiennent à des associations. Ils accueillent normalement tout type de public même si ce sont principalement des familles qui y sont orientées par le 115.

Dans le premier de ces deux CHRS, les animaux ne sont pas acceptés pour des raisons pratiques, d'hygiène et de sécurité. La conseillère en économie sociale et familiale de la structure m'ayant reçue lors de l'entretien, fait le même constat que les travailleurs sociaux du 115 : le public SDF propriétaire de chien(s) s'est détourné du système classique et ne fait plus le 115, préférant les squats. La CESF me disait avoir voulu initier le projet d'avoir un chien au sein de la structure afin que les habitants qui le souhaitent puissent en « profiter ». Cependant, le projet a été refusé par la direction, craignant que les résidents s'attachent à l'animal et repoussent leur départ alors que la structure est transitoire.

Dans le second CHRS, la décision de ne pas accepter les chiens et autres animaux a été prise par l'équipe suite à de mauvaises expériences alors qu'il les accueillait auparavant. En effet, l'éducatrice spécialisée avec laquelle j'ai réalisé l'entretien témoignait de mauvaises expériences : dégradation des locaux par les animaux, non-respect des règles d'hygiène de la structure par certains maîtres... De plus, quelques chiens auraient monté la garde au sein du lieu alors que celui-ci fonctionne sur le collectif. Le CHRS n'est donc pas adapté, ou plutôt, ce sont les maîtres qui ne le sont pas si l'on s'en tient aux propos que j'ai pu recueillir : « *ce sont de très mauvais maîtres, incapables de s'occuper d'eux-mêmes et encore moins d'un animal* ». L'éducatrice spécialisée qui me recevait semblait plus effrayée par les maîtres en question, c'est à dire les jeunes SDF, que par le fait qu'ils aient des chiens. Ce qui est certain, c'est qu'en n'autorisant pas l'accès aux chiens, on éloigne certains publics de la structure.

Dans les CHRS de ces deux associations, il est demandé à la personne de trouver une solution de garde pour le chien pour que son accueil soit possible. La plupart du temps, à cause de cette condition, le jeune refuse la place sur laquelle le 115 l'oriente.

b. Les CHRS acceptant les animaux

Les CHRS de l'agglomération acceptant les animaux appartiennent l'un au CCAS de la ville et l'autre à une association.

Le premier a un accueil restreint puisqu'il reçoit uniquement les hommes seuls. Cette décision a été prise afin de répondre au manque de places offertes aux hommes seuls, qui sont le public le plus en demande d'hébergement d'urgence. Il compte cinq places d'hébergement d'urgence qui sont regroupées au sein d'un dortoir, ce pourquoi il ne peut recevoir que des usagers du même sexe. Il propose également 31 places dites de "stabilisations", où là encore les usagers sont regroupés par chambre doubles. Afin de ne pas freiner l'accès aux propriétaires de chien(s), les animaux sont acceptés à condition de ne pas en avoir plus de deux pour une seule personne. En effet, les travailleurs sociaux de la structure ont remarqué que le public des hommes SDF isolés ont bien souvent un ou plusieurs chiens de compagnie. Ici, la cohabitation entre les hommes ayant des chiens et ceux n'en ayant pas est bonne. Il s'avère même que l'animal soit bien souvent un moyen de créer du lien entre les résidents : si l'un des propriétaires doit se rendre à un rendez-vous, un autre résident de la structure lui gardera son ou ses chiens pendant ce temps, ce qui petit à petit crée un climat de confiance et d'entraide. Les travailleurs sociaux de la structure n'ont constaté que très peu de mauvais comportements émanant de ces propriétaires qui respectent aussi bien les règles d'hygiène et de sécurité que les autres.

L'autre CHRS fait partie d'une association offrant divers services aux personnes SDF vivant sur l'agglomération. Tout d'abord, elle dispose de bungalows destinés à l'hébergement et de chalets pouvant chacun accueillir une personne dans un but de stabilisation. L'accueil est tout public à condition que les personnes soient majeures. L'association reçoit principalement des hommes et femmes seuls. Elle gère également un service d'accueil de jour où environ deux mille personnes sont inscrites. Le service compte trois pôles : le logement, l'insertion professionnelle et la santé, pour chacun desquels un travailleur social est référent. L'accueil de jour vit également grâce aux quarante bénévoles agissant pour l'association. Ces lieux proposent de nombreuses prestations aux personnes vivant à la rue tels qu'un petit déjeuner quotidien gratuit, un repas de midi au tarif de 50 centimes (non obligatoires), des douches et machines à laver et enfin la présence d'une infirmière et d'un médecin sur la structure consultables sur simple demande.

Les chiens sont acceptés au sein de toutes les structures de l'association, aussi bien en matière d'hébergement que lors des repas. En effet, la volonté de l'association de venir en aide à toutes

les personnes, quels que soient leurs modes de vie, est clairement affichée, à la seule condition qu'elles respectent les règles de vie communes. J'ai pu constater que l'association a acquis une connaissance approfondie des publics SDF et de leurs modes de vie. Ses travailleurs sociaux ressentent également le fait que les jeunes SDF propriétaires de chien(s) ne font plus partie du système classique. En effet, beaucoup d'entre eux choisissent des modes de vie différents tels que les squats. Cependant, le fait que les places d'hébergement d'urgence accueillant les chiens sont trop restreintes ne serait pas la seule raison. Le "collectif" qu'induisent les structures d'accueil ne leur correspondrait pas. Beaucoup évoquent l'envie d'être "à l'air libre", dehors avec leur animal, et vont jusqu'à s'approprier leurs tentes comme un véritable domicile.

Ici aussi, les travailleurs sociaux regrettent que l'accompagnement des jeunes SDF avec des chiens soit plus compliqué que pour ceux sans animaux. En effet, lors de la recherche d'un logement pour un usager par exemple, ils sont sujets à des stigmatisations venant des bailleurs alors que rien n'interdit, dans la loi, d'avoir un chien en appartement (sauf pour les catégories dites « d'attaque »). Le chien permet une affiliation directe au public de la rue et cela peut être un frein réel à l'insertion de son maître. De plus, les travailleurs sociaux accompagnants ce public disent être parfois critiqués et dévalorisés par d'autres personnes exerçant dans le travail social, considérant qu'ils viennent en aide à des personnes considérées comme "non légitimes".

Les animaux étant les bienvenus dans l'association, la cohabitation entre maîtres et autres personnes se fait naturellement. Ici aussi, une véritable entraide s'est mise en place : les chiens des uns étant gardés par les autres résidents lorsque le maître est hospitalisé ou en rendez-vous. Cependant, certaines querelles surviennent parfois entre les maîtres. Elles sont souvent dues à la remise en question, par une tierce personne, de la qualité de l'éducation du chien, et sont très vite réglées par les travailleurs sociaux de l'association mais également par les autres résidents.

IV-Quelles recommandations aux travailleurs sociaux : entretien avec Christophe Blanchard

Christophe Blanchard est docteur en sociologie et maître de conférences à l'université Paris 13. Toutefois, avant ce parcours universitaire, il a d'abord exercé le métier de maître-chien. Cette vie professionnelle antérieure l'a poussé à choisir le chien comme sujet d'étude puisqu'il réalisa sa thèse de doctorat sur « *ceux qu'une terminologie médiatico-politique disqualifiante désigne*

*communément sous le nom de « punks à chien » »⁵¹. Fin connaisseur en sociologie canine, il est notamment l'auteur du livre : « *Les maîtres expliqués à leurs chiens* ».*

Afin d'agrémenter ce travail de recherche, il m'a semblé très intéressant de pouvoir m'entretenir avec Christophe Blanchard, lui qui allie, dans ses écrits, analyse de l'animal et immiscions dans les services sociaux. Ce dernier ayant répondu favorablement à ma demande de le rencontrer pour échanger sur ses travaux, j'ai donc pu avoir un entretien avec lui. Bien qu'il soit plus considéré comme un théoricien de par ses différents ouvrages, Christophe Blanchard est également un homme de terrain, d'où l'intérêt d'évoquer son expérience au sein de cette seconde partie de la phase exploratoire. Diverses actions qu'il a menées sur le terrain sont présentées dans une première partie. Enfin, les enseignements qu'il a pu tirer de ces expériences et qu'il souhaite faire partager aux travailleurs sociaux constituent la deuxième partie.

A. Exemples d'actions menées en faveur des jeunes SDF

a. La Péca formation

Christophe Blanchard participe à diverses actions innovantes en faveur des jeunes SDF propriétaires de chien. C'est le cas de la PECA formation, centre d'accueil pour adolescents aux parcours chaotiques de la région brestoise. Ce foyer d'accueil est né grâce à son directeur actuel, Jean-Joseph Gouez, suite à une expérience marquante. Auparavant, il exerçait le métier de maître-chien et effectuait des rondes de sécurité avec son animal. Une nuit, il rencontra un jeune dormant dans la rue avec son chien car une structure d'hébergement avait refusé l'accès à son animal. Il fut le premier jeune accueilli par la structure de J-J Gouez, dont la fonction première était la formation de maître-chien.

Aujourd'hui, plus de 60 jeunes de 14 à 21 ans, orientés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ou la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), ont été pris en charge à la PECA formation sur une durée de 6 mois à 4 ans. La structure ne se consacre plus qu'à l'accueil de jeunes en difficultés grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de professeurs, de maîtres de chien, de travailleurs sociaux et de C.Blanchard, conseiller bénévole en médiation animale. Cependant, l'agrémentation de la structure par le Conseil Départemental en tant que véritable lieu d'accueil n'a pas été simple, le concept étant novateur et donc bien différent des institutions classiques. En effet, chaque jeune se voit confier un animal dont il va être responsable tout au

⁵¹ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, édition Zones, septembre 2014, 133p.

long de son séjour dans la structure. Il devra s'occuper de lui, lui apprendre le respect des règles, mais également l'appivoiser et le chérir : tout ce dont le jeune a lui-même besoin. C'est grâce à cette relation privilégiée que le jeune se responsabilise et, petit à petit, peut avoir des projets pour l'avenir et se resocialiser.

C. Blanchard est également à l'initiative d'une autre attribution de la structure : la création d'un chenil social. La PECA formation compte désormais un service solidaire, accueillant dix chiens et dix chats lors de l'hospitalisation, l'incarcération ou les démarches d'embauche de leurs propriétaires défavorisés. Le projet bénéficie d'un financement de la fondation AP Sommer, organisation à but non lucratif soutenant de nombreux projets favorisant les liens entre l'homme et l'animal. Son but est de répondre à la demande des jeunes SDF dans leur nécessité de trouver une solution de garderie pour leur animal par des personnes bienveillantes et qualifiées. En effet, tout au long de ce travail nous avons pu voir que confier son animal est un acte difficile pour le jeune, inaccoutumé à la séparation avec son chien.

b. Un travail en collaboration avec le milieu associatif

C. Blanchard est en étroite collaboration avec diverses associations spécialisées dans l'accueil des jeunes SDF ayant des chiens pour lesquelles il apporte ses connaissances sur l'animal afin d'améliorer la prise en charge des usagers. C'est le cas à Nantes, avec l'association St-Benoit qui gère des centres d'hébergement et qui propose désormais aux jeunes de rencontrer une vétérinaire comportementaliste. Le but de cette action est de faire de l'animal le levier de l'insertion de son maître en travaillant notamment sur leur séparation, indispensable dans une démarche de recherche d'emploi. Selon C. Blanchard, *"Les personnes à la rue vivent en permanence au contact de leur animal. Il se crée une relation fusionnelle qui empêche les SDF de se défaire même épisodiquement de leurs compagnons à quatre pattes. Les maîtres en arrivent souvent à sacrifier leur suivi social ou médical pour ne pas remettre en cause ce lien"*⁵². Cette expérimentation montre des résultats très encourageants puisqu'un tiers des jeunes sans abri y ayant participé ont désormais acquis un logement autonome. Là aussi, ce programme est financé par la fondation A&P Sommer.

⁵² ROLLOT Catherine, La relation entre l'homme et son chien, un subtil moyen de réinsertion sociale, Le Monde, novembre 2012, www.lemonde.fr

B. Ses préconisations aux travailleurs sociaux

Comme nous l'avons vu précédemment, C.Blanchard a beaucoup travaillé en partenariat avec les travailleurs sociaux intervenant auprès du public SDF. Ces collaborations lui ont permis de mieux connaître les métiers du social et donc d'en dégager les points forts et les faiblesses dans la prise en charge d'un usager ayant un animal. En effet, l'accompagnement social d'un SDF ayant un chien ne sera pas le même que celui n'en ayant pas, les attentes et les besoins de l'usager étant très différents. C'est pourquoi il recommande trois préconisations aux travailleurs sociaux :

a. Accompagner l'usager dans l'accès à ses droits

Cette préconisation étant l'une des priorités de tous les travailleurs sociaux, il peut sembler inutile de le rappeler. Pourtant, aujourd'hui encore, le public SDF comme beaucoup d'autre n'accède pas à ses droits pourtant fondamentaux. Nous l'avons vu précédemment, le phénomène du non recours aux droits est très présent chez le public SDF ; cependant les travailleurs sociaux ont un rôle primordial à jouer dans la reconnaissance de leurs droits. En matière de précarité, C.Blanchard souligne que la loi n'est pas toujours appliquée, notamment dans l'accès à un logement ou aux structures d'hébergement. Il est essentiel que les travailleurs sociaux soient sensibilisés à ces difficultés afin d'accompagner ces jeunes dans leur citoyenneté, qui passe par le respect de leurs droits mais aussi de leurs devoirs.

b. Sensibiliser les travailleurs sociaux lors de leur formation

C.Blanchard a constaté le fait que les travailleurs sociaux étaient très peu formés à la question des animaux lors de leurs études. Pour lui, certains sujets seraient considérés comme plus intéressants et sérieux que d'autres dans le milieu social. Les addictions seraient, par exemple, plus légitimes que la question de l'animal chez le public SDF. Or, selon le sociologue, ce sont les professionnels qui doivent s'adapter aux problématiques des usagers et non l'inverse. Ne pas aborder la prise en charge d'une personne ayant un animal lors de la formation peut, par la suite, mettre en difficulté les travailleurs sociaux qui sont en première ligne dans l'accueil et l'accompagnement du public SDF. A l'image de l'expérimentation mettant en lien des vétérinaires comportementalistes avec les structures d'hébergement, il serait intéressant de favoriser les rencontres entre travailleurs sociaux et spécialistes du monde animal.

c. Repenser la place de la personne dans son accompagnement social

Pour C.Blanchard, comme pour tout travailleur social je pense, on ne peut mettre en place un accompagnement spécialisé autour d'un public qu'en écoutant les personnes qui le compose. Aussi, il est indispensable de voir ces jeunes comme des personnes propriétaires de chien avant de les considérer comme des SDF. Cela change radicalement la vision que l'on a de l'autre et permet de prendre en considération les attentes de ce public, qui choisira de rester avec son chien plutôt que de dormir au chaud.

En effet, ces jeunes propriétaires de chiens n'ont pas les mêmes demandes que les personnes SDF sans animaux. Comme nous avons pu le voir au fil de ce travail de recherche, ils ont construit un lien « hors norme » avec le chien. La relation entretenue avec l'animal est une priorité, elle prime même sur des besoins pourtant vitaux comme le logement. Voilà pourquoi les accompagnements sociaux de ce public posent souvent des difficultés aux travailleurs sociaux, qui n'ont actuellement pas à leur disposition les moyens nécessaires pour intégrer réellement le chien dans le projet de vie du jeune.

3^{ème} phase

De la problématique à l'hypothèse

J'en arrive maintenant à la fin de cette phase exploratoire. Les recherches théoriques ainsi que les rencontres de terrain réalisées me donnent désormais divers éléments de réponse à ma question initiale, qui était la suivante :

Alors que les jeunes SDF sont exclus des structures d'aide et d'accueil à cause de leur chien, comment peut-on comprendre que l'animal soit aussi un moyen de stabilisation ?

Cela m'a également amené à repenser certaines considérations que je pouvais avoir auparavant. En débutant ces recherches, je pensais que ces jeunes SDF étaient en rupture totale avec le travail social. Or, au fil des entretiens tant avec les professionnels qu'avec les usagers, j'ai pu constater que, sauf exceptions, certains de ces jeunes peuvent rencontrer jusqu'à sept travailleurs sociaux différents au fil de leur parcours de réinsertion. Ce chiffre m'interpelle, sachant que la majorité des personnes ont, en général, un seul travailleur social de référence. On pourrait donc légitimement penser que ces jeunes sont très « soutenus » dans leur quotidien.

Parallèlement, ce n'est pas le constat qui est fait sur le terrain. En effet, les travailleurs sociaux, les politiques, les législateurs, les associations et tous ceux étant en relation avec les jeunes SDF se trouvent souvent démunis et confrontés à l'échec de leurs interventions. Actuellement des outils sont mis à leur disposition mais ils ne s'en saisissent pas : c'est notamment le cas des politiques sociales prises en leur faveur car ces jeunes ne recourent déjà pas à leurs droits fondamentaux. Les structures d'accueil, comme les CHR, ne sont, elles aussi, pas investies. La facilité pourrait nous pousser à penser que, si l'on fait notre possible pour intégrer ces jeunes à notre société mais que ceux-ci ne s'emparent pas des perches qui leur sont tendues, leur exclusion est donc le fruit de leur propre volonté.

L'exclusion, c'est justement elle qui conduit ces jeunes SDF dans des conditions matérielles et morales inacceptables. Au fil des entretiens avec le public, la définition qu'en ont fait Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada-Leonetti a pris, à mes yeux, tout son sens. Ce sont, en effet, bien souvent des ruptures successives qui les ont menés à la rue : rupture d'abord familiale, puis scolaire, ensuite avec l'emploi, petit à petit avec les travailleurs sociaux, les institutions, avec leurs droits et devoirs et pour finir avec le reste du monde, avec la société dans laquelle ils vivent. C'est alors que leur chien joue un rôle fondamental : il est le dernier lien qui ne rompt pas. Cette vie de galère marque ces jeunes profondément. En plus de ne pas disposer de moyens d'existences minimums (logement, soins, nourriture...), ils sont également mis au ban de la

société de par leurs modes de vie considérés comme « déviants ». L'animal permet alors de maintenir la tête hors de l'eau, de garder le peu d'estime d'eux même qui leur reste. Il est la raison de vivre, d'essayer d'avancer et de trouver un peu plus de sécurité et de confort, voire même un toit, pour son bien-être.

Le problème est qu'aujourd'hui, les travailleurs sociaux n'ont pas toujours les moyens et les outils nécessaires pour envisager la relation d'aide avec le jeune et son chien. En effet, cela bouscule les codes classiques de l'accompagnement social des sans-abris où seul l'utilisateur est au cœur des dispositifs sollicités pour son insertion. Actuellement, le chien est uniquement perçu comme une difficulté supplémentaire dans la recherche d'une solution d'hébergement pour le jeune. Les travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement des personnes SDF se trouvent souvent à cours de place pour ceux ayant un animal. J'ai pu constater que cet échec de ne pouvoir offrir à la personne accompagnée une solution viable pour elle et son chien est cause de frustrations pour les travailleurs sociaux. Cela conduit, petit à petit, à l'éloignement du public des institutions. En effet, de son côté, le jeune ne peut que constater qu'on ne lui trouve jamais de place, ou du moins une qui corresponde à son minimum d'exigence (par exemple en n'étant pas obligé de laisser le chien dans un chenil), et donc ne se tourne plus vers les institutions classiques de prise en charge des personnes SDF. Le travailleur social chargé de son accompagnement est, quant à lui, désarmé par toutes ces demandes qui n'aboutissent pas et qui éloignent toujours plus le jeune public des services sociaux.

Aussi, ces réflexions m'amènent à repenser ma question de départ et à me poser la question de recherche suivante :

Comment reconsidérer le couple « jeune-chien » dans la relation d'aide afin de permettre au public d'être acteur de son projet et de faire de l'animal l'un des leviers dans l'insertion de son maître ?

Cette nouvelle problématique place l'animal au cœur de l'accompagnement social du jeune, afin qu'il soit pleinement intégré dans son projet de réinsertion sociale. Pour (sur)vivre dans la rue, le jeune a dû s'adapter. Acquérir un animal semble être justement un moyen trouvé pour pouvoir bénéficier de chaleur ou de protection. L'apport de chien va même bien au-delà car, comme nous l'avons vu précédemment, il est également un interlocuteur, un anxiolytique et

même un générateur de lien social. Ainsi, l'animal peut devenir l'allié du travailleur social, grâce à sa fonction de lien social fondamental.

En effet, si le jeune constate que le travailleur social prend en considération l'importance qu'a son animal à ses yeux, le lien de confiance entre eux n'en sera que renforcé. De plus, le chien peut devenir un véritable levier sur lequel l'assistant social peut s'appuyer, ces jeunes sachant mobiliser de nombreuses ressources lorsque leur chien est concerné. C'est en tout cas ce que j'ai pu constater lors de mes entretiens où l'un des jeunes interviewés me disait qu'il souhaitait trouver un logement pour que son chien soit au chaud et en sécurité la nuit. Il était donc dans l'optique d'essayer de sortir de la rue dans l'intérêt de son chien.

Voilà pourquoi, tenant compte des connaissances acquises tout au long de mes recherches théoriques et de terrains, je peux formuler l'hypothèse suivante en réponse à ma question de recherche :

Pour respecter les projets des jeunes SDF propriétaires de chiens dans leur globalité, les travailleurs sociaux doivent prendre en considération la relation fondamentale qu'ils entretiennent avec leur animal. Cela suppose de repenser la place du chien dans l'accompagnement social de son maître, afin d'en faire l'un des moteurs de sa réinsertion.

4^{ème} phase

Construction de modalités d'investigation

Je dois maintenant élaborer un moyen de valider, ou non, l'hypothèse émise en réponse à ma question de recherche. Selon celle-ci, la réussite de l'accompagnement social des jeunes SDF propriétaires de chiens repose sur le fait que ces derniers y soient pleinement intégrés. Cependant, nous avons pu voir que la présence du chien est également à l'origine d'une multitude d'obstacles qui viennent freiner l'accès du jeune aux structures d'aide et d'accueil pour sans-abris. Ce public ne peut donc pas bénéficier des services qui ont normalement pour vocation de l'accueillir.

S'appuyant sur ces constats, certaines associations voient actuellement le jour afin de proposer à ces jeunes un accompagnement social novateur. C'est par exemple le cas de l'association St-Benoit située à Nantes ou encore de la PECA formation, qui ont été abordées précédemment dans ce travail. Elles tentent de faire de l'animal le levier de l'insertion de son maître. Pour ce faire, les travailleurs sociaux de ces structures se sont entourés de professionnels du monde canin, tels que des vétérinaires ou des maîtres-chiens. Le but de cette intégration du chien est d'en faire un moteur plutôt qu'un frein dans le parcours de réinsertion du jeune. Les professionnels s'appuient sur cette relation fusionnelle entre l'homme et l'animal afin de remobiliser le jeune SDF pour qu'il se sente pleinement acteur de son projet de vie.

Ces expériences sont une première réponse à ma question de recherche. Cependant, même si les nouvelles méthodes de ces associations sont louables, il faut toutefois s'assurer qu'elles aient réellement un impact sur la stabilisation du public. C'est pourquoi il me semble judicieux de mettre en place un moyen susceptible d'évaluer les conséquences de ces nouvelles formes de prise en charge pour pouvoir ensuite les comparer aux autres dites « classiques ».

Pour cela, mener des entretiens dans ces différentes structures me semble être la méthode la plus adaptée. Concernant le champ d'investigation, je souhaite interroger des jeunes SDF propriétaires de chien, ainsi que leurs référents sociaux, pris en charge dans deux sortes de structures différentes :

- Premièrement, afin de vérifier ou non cette hypothèse, il est nécessaire d'interroger des jeunes accueillis dans les structures (CHRS, logements temporaires...) de ces associations qui mettent l'accent sur le rôle du chien. S'entretenir avec leurs référents sociaux semble être également intéressant afin de pouvoir comparer leurs visions.
- Deuxièmement, pour pouvoir faire le parallèle entre ces structures novatrices avec celles plus « classiques », il faut interviewer des jeunes accueillis dans celles qui acceptent

l'animal, mais sans en faire un « outil » de l'accompagnement social. Là aussi, je souhaite recueillir la parole de leurs référents sociaux.

Ces entretiens seront compréhensifs et semi-directifs. Ils seront également individuels, le jeune et son référent social n'étant pas reçus en même temps afin que leur parole soit libre. Bien sûr, les entretiens auprès des travailleurs sociaux se feront dans le respect du secret professionnel. Il me semble intéressant de se rendre dans ces structures pour mener les entretiens. Cela permet de maintenir les personnes interviewées dans leur lieu de vie, milieu qu'ils connaissent et qui est donc rassurant. Le but est qu'ils se sentent à l'aise durant l'entretien et qu'ils puissent ainsi se livrer avec spontanéité.

Par la suite, il faudra comparer les différents entretiens entre eux. Ainsi, leurs convergences et divergences apparaîtront, ce qui permettra de réaliser une analyse globale. Pour que ces entretiens soient les plus représentatifs du parcours de ces jeunes au sein de ces structures, je souhaite rencontrer le plus d'usagers et de professionnels possible. Je pense que rencontrer une dizaine de jeunes, soit environ dix référents sociaux, dans chacun des deux types de structure me permettrait déjà d'avoir un nombre suffisant d'interviews à analyser.

Afin de valider, ou non, l'hypothèse formulée, ces entretiens auront pour finalité de confronter les différents accompagnements sociaux proposés aux jeunes. Cela permettra de voir si l'intégration du chien a un impact positif sur le parcours de stabilisation de son maître grâce à différents indicateurs. En effet, divers thèmes à aborder durant l'entretien sont réunis au sein d'une grille. Ils permettront d'évaluer l'apport que peut avoir le chien lorsqu'il fait partie intégrante du projet du jeune.

Grille d'entretien :

Cadre : étudiante en formation d'assistante de service social, j'effectue, dans le cadre de ces études, un mémoire de recherche. J'ai choisi de m'intéresser aux jeunes SDF propriétaires de chiens, aux difficultés qu'ils sont amenés à rencontrer au quotidien en raison de la présence de leur animal et aux solutions qui pourraient être trouvées pour y remédier. Mon souhait est de recueillir votre point de vue et votre expérience, en tant qu'usagers de ces services ou travailleurs sociaux de ces institutions. Au cours de l'entretien, nous aborderons certains thèmes autour desquels vous pourrez vous exprimer librement. Si vous êtes d'accord, j'enregistrerai notre entretien afin de pouvoir le retranscrire et l'analyser, toujours en préservant l'anonymat.

Renseignements généraux :

- Sexe :
- Age :
- Profession :
- Date d'entrée dans la structure (pour le jeune) / du début de suivi du jeune (pour le professionnel) :

Question de départ :

Pour les jeunes SDF : pouvez-vous me parler du projet que vous avez établi avec votre référent social du CHRS et la place qu'a votre animal dans celui-ci ?

Pour les travailleurs sociaux : Pouvez-vous me présenter l'accompagnement social que vous proposez aux jeunes SDF propriétaires de chien au sein du CHRS ? Prenant en considération le respect professionnel, vous êtes évidemment libre de ne pas aborder certains thèmes si vous le souhaitez.

Thèmes et sous-thèmes à aborder :

Thèmes	Sous-thèmes
Accompagnement social	<ul style="list-style-type: none">• Un projet est-il défini ?• Si oui, le chien en fait-il parti ?• Adhésion du jeune à l'accompagnement social.• Relations entretenues entre le jeune et son référent social.• Assiduité du jeune aux rendez-vous fixés.
Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none">• Le jeune fait-il valoir ses différents droits :<ul style="list-style-type: none">- RSA (si +25ans)- CMU, ACS- DALO
Démarches d'hébergement et d'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Le jeune envisage-t-il d'acquérir un logement indépendant à court-moyen-long terme ?• Une demande de logement social a-t-elle été formulée ?• Le jeune est-il dans une démarche de recherche d'emploi ?• La séparation avec l'animal en cas d'accès à un emploi est-elle envisagée lors de l'accompagnement social du jeune ?
Accès aux soins	<ul style="list-style-type: none">• Le jeune a-t-il accès aux soins si son état le nécessite ?• Son état de santé s'est-il amélioré depuis le début de la prise en charge dans la structure ?• Son hygiène est-elle assurée/améliorée depuis le début de la prise en charge dans la structure ?• Conduites addictives (alcool, drogues...)

Conclusion

Conclusion

En débutant ce travail de recherche, je n'avais qu'une hâte : aller à la rencontre des personnes et des professionnels concernés par un sujet qui me passionne. Cependant, je devais dans un premier temps me concentrer sur la partie théorique pour me documenter sur les notions et concepts clés sur lesquels reposent mon mémoire. Ce fut un peu frustrant de devoir lire des ouvrages et faire des recherches alors que j'étais persuadée que je trouverais toutes les réponses à mes questions sur le terrain. Ici comme dans mes expériences professionnelles de stage, j'ai toujours la même motivation à rencontrer et échanger avec de nouvelles personnes. C'est une fois sur le terrain, lors de mes entretiens, que j'ai compris l'importance qu'ont ces connaissances théoriques préalables. En effet, si l'on souhaite pouvoir mener une réflexion construite autour d'un sujet précis, comme c'est le cas pour ce mémoire, il est important de bien le maîtriser. Or, ces connaissances passent par les recherches théoriques. Dans mon cas, comment aborder la question du sans-abrisme ainsi que de la place du chien sans m'être auparavant documentée sur l'exclusion ou la médiation animale. La méthodologie imposée, à savoir distinguer la théorie du terrain, a pris alors tout son sens à mes yeux. L'un n'allant pas sans l'autre, sans n'être toutefois pas forcément complémentaires. Il se peut que certains auteurs, pourtant reconnus, aient fait des analyses qui ne m'ont pas paru pertinentes au vu de mes observations, et inversement, certains concepts très théoriques difficilement abordables lors de la lecture sont devenus plus clairs.

La certitude est que ce travail de recherche m'a poussée à toujours remettre en question mes convictions personnelles ou ce que l'on pouvait me dire, que j'aurais auparavant considérés comme indéniables. J'ai appris à aller chercher moi-même les réponses aux différents problèmes que j'ai pu rencontrer. Toutefois, il m'est arrivé de m'égarer quelque peu en me noyant dans la masse d'informations recueillies. J'ai alors pu bénéficier du soutien de ma directrice de mémoire qui m'a orientée et épaulée lorsque le besoin s'en faisait sentir.

Cette expérience m'a permis de parfaire mon positionnement professionnel auprès des personnes et des travailleurs sociaux. Présenter son travail à d'autres n'est pas toujours facile. De même pour les entretiens, où il m'a fallu poser un cadre, élaborer une grille d'entretien et définir des objectifs afin que ces rencontres soient constructives et apportent réellement à ma réflexion. J'ai également pu parfaire mon positionnement professionnel grâce à ces entretiens. Les travailleurs sociaux ont pu me faire partager leur quotidien mais également les interrogations qu'ils peuvent rencontrer. Cela m'a permis de repenser le sens que je souhaite donner à ma pratique en tant que future assistante de service social.

J'ai également beaucoup appris grâce aux entretiens menés auprès du public. Les jeunes que j'ai eus la possibilité d'interviewer ont tous eu le souci que leur contribution à mon travail soit bénéfique. Ils se sont livrés en restant eux-mêmes, alors que nous abordions ensemble des sujets difficiles. Il est certain que ce mémoire ne changera en rien les conditions extrêmement précaires dans lesquelles ils se trouvent actuellement, cependant ils auront eu un tant soit peu l'occasion de s'exprimer et j'espère avoir retranscrit cette parole le plus justement.

Ce travail de recherche prend fin, cependant il y a encore de nombreuses réflexions que j'aurais aimées approfondir. D'autant plus qu'aujourd'hui certaines organisations, à l'image de la fondation A&P Sommer, lancent des appels à projet afin de financer diverses initiatives, notamment en faveur des jeunes SDF propriétaires de chien. On peut donc penser que l'offre en matière de structures d'accueil ainsi que l'accompagnement social proposés au public vont se spécialiser. La vérification de mon hypothèse pourrait donc prendre à l'avenir une plus grande ampleur.

Enfin, une de mes convictions personnelles, déjà très ancrée en moi avant même d'avoir écrit les premières lignes de ce mémoire, n'a pas changé : j'ai toujours été convaincue par l'incroyable apport que peuvent avoir les animaux sur les humains et cette recherche n'a fait que confirmer cette certitude. Si l'on prend le temps d'observer le comportement qu'ont ces jeunes vis à vis de leur animal, on comprend alors la place qu'a le chien dans le cœur, donc dans le quotidien, de son maître : un véritable compagnon de galère, l'expression résume parfaitement le lien qui les unit. Toutes ces rencontres m'ont montré à quel point le chien peut devenir un soutien majeur lorsque son maître est isolé et cela ne touche pas seulement les personnes SDF. L'espoir demeure qu'à l'avenir l'animal soit réellement considéré : alors seulement la personne sera accompagnée dans sa globalité.

Pour conclure, je reprendrai la citation du poète Alphonse de Lamartine (1790-1869), en la détachant de toute considération religieuse : « *Partout où il y a un malheureux, Dieu envoie un chien* ».

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages :

- AVMAROV Dragana, Démographie et exclusion sociale, édition du Conseil de l'Europe, mai 2003, 344 p.
- BLANCHARD Christophe, Les maîtres expliqués à leurs chiens, édition Zones, septembre 2014, 133p
- CHOBEAUX François, Les nomades du vide : Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil, édition La Découverte, 2011, 150p.
- DECLERCK Patrick, Les naufragés, avec les clochards de Paris, édition Pocket, 2003, 454p.
- FURTOS Jean, De la précarité à l'auto-exclusion, édition rue d'Ulm, 2009, 60p.
- GAGNADOUX Michèle, Politiques Sociales, édition Studyrama, 2015, 260p.
- LENOIR René, Les exclus, un français sur dix, édition du Seuil, mai 1989, 185 p.
- ODENORE, (Observatoire des non-recours aux droits et services, L'envers de la « fraude sociale », le scandale du non recours aux droits sociaux, La découverte collection « cahiers libres », 2012, 180p
- OHEIX Gabriel, Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions, ministère de la santé et de la sécurité sociale, février 1981, 148 p.
- PANCKOUCKE Charles-Joseph, Encyclopédie méthodique. Histoire naturelle des animaux, chez Panckoucke librairie, 1782.
- GUESLIN André, D'ailleurs et de nulle part : Mendians, vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Age, édition Fayard, 2013, 543 p.
- WARIN Philippe, Le non recours, définition et typologie, Odénore, juin 2010, 8 p.

Ouvrages collectifs :

- Le placement durant l'enfance, quelle influence à l'âge adulte ? rapport final de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger), mai 2010, pp 60-63.
- KARSZ Saul (sous la direction de), L'exclusion, définir pour en finir, édition Dunod, 2013, 192p.

Articles tirés d'une revue :

- LOLLIVIER Stéphane et VERGER Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », Economie et statistique, 1997, n° 308-309-310, pp 112-142
- BOROCS Lilian, Les punks à chien et les marginaux à chien, EMPAN prendre la mesure de l'humain, avril 2015, n°96, pp 130-136.

-SERVAIS Véronique, La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques, Enfances et psy, édition Erès, 2007, pp 46-57.

Revue :

-Enfance, SPITZ René, 1948, n°5, pp373-391.

-L'hébergement des sans-domicile fixe en 2012, Insee Première, juillet 2013, n°1455, pp. 1-4.

-LORIOU Marc, Kaufmann Jean-Claude, Égo. Pour une sociologie de l'individu. Une autre vision de l'homme et de la construction du sujet, Revue française de sociologie, 2001, vol. 42, n° 4, p. 760-762.

-Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les Travaux de l'Observatoire 2000, Chapitre 1, page 25

- PPrama, numéro spécial BAPSA, n°314, 30 avril 2014.

-Social facilitation of contact with other people by pet dog, In A.H Katcher et A.M.Beck. New perspectives of our lives with companion animals, Philadelphia university of pennsylvania press. Peter MESSENT, 1983, pp. 37-46.

-Understanding dogs. Caretakers' Attributions of Mindedness in Canine-Human Relationships, Journal of Contemporary Ethnography, 1993 vol. 22, n°2, 226p.

- VIGUIER Frédéric, « D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge. André Gueslin, Librairie Arthème Fayard, 2013, 530 p., Revue d'histoire de la protection sociale 1/2013 (N° 6) , p. 134-138

Textes juridiques :

-Loi 1810-02-16 promulguée le 26 février 1810, art. 269-271. Ancien code pénal.

-Loi n° 90-449, 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, JO du 2 juin 1990.

-Loi n°92-1336 Art.372, 16 décembre 1992, relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et à la procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur, JO du 23 décembre1994.

-Loi n° 98-657, 29 juillet 1998, d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, JO du 31 juillet 1998.

-Loi n° 2007-290, 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, JO du 6 mars 2007.

-Loi n° 2008-1249, 1er décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, JO du 3 décembre 2008.

-Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 par le comité interministériel de lutte contre les exclusions.

-Loi n° 2014-366, 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, JO du 26 mars 2014.

-Loi n° 2015-177, 16 février 2015, relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, Article 515-14, JO du 17 février 2015.

Sources internet :

-www.unesco.org

-www.insee.fr

-http://www.cyno-logique.com/la_relation_homme_chien

-ROLLOT Catherine, La relation entre l'homme et son chien, un subtil moyen de réinsertion sociale, Le Monde, novembre 2012, www.lemonde.fr

-Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, 21^{ème} rapport annuel, www.fondation-abbe-pierre.fr

Filmographie :

-Il y a 50 ans, l'appel de l'abbé Pierre, Ina.fr, 31 janvier 2004.

-Fondation A&P SOMMER PECA formation Plouguerneau, <http://www.fondation-apsommer.org/peca-formation-un-lieu-de-vie-et-d-accueil-pour-jeunes-en-difficulte-sociale/>

-Les chiens du macadam, GAILLARD Florence, 2012.

Annexes

Grille d'entretien public

Je suis en 2ème année à l'école d'assistante de service social et dans le cadre de ma formation je dois réaliser un mémoire de recherche. J'ai toujours aimé les animaux : c'est pourquoi j'ai voulu faire du chien le sujet de ce travail. Je me suis questionnée sur les multiples propriétaires de chiens en France et j'ai voulu plus précisément m'intéresser aux jeunes sans domicile fixe. C'est pourquoi je souhaite laisser la parole aux premiers concernés : vous.

Dans ce travail, je souhaite plus particulièrement mettre en avant le mode de vie des jeunes SDF et de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes. Je vous laisse donc la parole en toute simplicité, afin de recueillir le portrait le plus fidèle possible de la relation qui vous unie avec votre animal.

Questions et thèmes de relance possible :

- Pourriez-vous vous présenter, vous ainsi que votre animal.
- Pourriez-vous me décrire une journée type de votre quotidien.
- Comment qualifieriez-vous la relation entretenue avec votre chien.
- Selon-vous, quels regards porte la société sur les jeunes SDF propriétaires de chien ?
- Avez-vous déjà rencontré une difficulté quelle qu'elle soit à cause de votre animal ?
- N'avez-vous déjà pas pu accéder à un lieu ou à un service car vous étiez accompagné de votre chien ?
- Au contraire, vous êtes-vous déjà sortis d'une situation difficile grâce à votre animal ?
- Votre animal est-il un atout/un handicap au quotidien ?

Questionnaire à destination des travailleurs sociaux dans le cadre d'un mémoire de recherche.

Je suis actuellement en deuxième année à l'école d'assistante de service social et dans le cadre de cette formation je suis amenée à réaliser un mémoire de recherche. Je souhaite travailler autour du public des jeunes SDF propriétaires de chiens, mon sujet est le suivant :

Alors que le jeune SDF n'a pas accès aux structures d'aides et d'accueil à cause de son chien, comment peut-on comprendre que son animal soit aussi un moyen de stabilisation ?

Pour agrémenter mon travail, je souhaite recueillir la parole de travailleurs sociaux sur le sujet, que vous rencontriez ou non ce public. C'est pourquoi je vous sollicite ici afin de bien vouloir répondre spontanément (en explicitant vos réponses si-possible) au questionnaire suivant (10 questions) :

- 1) Comment appréhendez-vous ce type de public ?
- 2) Vous semble-t-il difficile à accompagner ?
- 3) Etes-vous à l'aise avec ces animaux ? Vous font-ils peur ?
- 4) Comment voyez-vous la relation que ceux-ci entretiennent avec leur chien ?
- 5) Quels freins peuvent représenter ces chiens pour leurs maîtres ?
- 6) Au contraire, en quoi le chien peut être un atout pour son maître?
- 7) Voyez-vous plus leur animal comme un moteur ou au contraire comme un handicap quant à leur insertion dans la société?
- 8) Quel regard pensez-vous que la société porte sur ce public ?
- 9) Pensez-vous que toutes les structures (lieux publics, médicaux ou administratifs...) devraient-être accessibles même en présence d'un chien ?
- 10) Pensez-vous que la présence d'un animal puisse remplacer celle d'un humain ?

MAVIER ANGELE

Institut du Travail Social de la Région Auvergne

MON CHIEN, MA BATAILLE :

Lorsque l'animal devient le moteur de la réinsertion de son maître

Résumé : les personnes Sans Domicile Fixe (SDF) caractérisent la pauvreté dans sa dimension la plus aigüe. Sans logement, mais également majoritairement sans famille ni travail, leurs liens avec le « reste du monde », sont rares. Certains d'entre eux, principalement des jeunes, ont trouvé un allié pour faire face à cette extrême exclusion : partager le quotidien avec un ou plusieurs animaux, bien souvent un chien. Or, les structures d'aide et d'accueil, notamment celles spécialisées dans l'accompagnement des SDF, n'acceptent presque toutes pas la présence d'un animal entre leurs murs. Au fil des années et des refus à répétition, ces jeunes SDF propriétaires de chien(s) se sont écartés de ces institutions, pourtant chargées de leur accueil. Conditions d'hygiène et de sécurité, non-compatibilité avec la vie en collectivité, les raisons évoquées afin de justifier ce rejet sont nombreuses et concevables. Cependant, bon nombre de professionnels, dont les travailleurs sociaux, s'étant intéressés de plus près au mode de vie de ces jeunes ont observé le fait que le bien-être de leurs animaux est souvent le motif qui les pousse à essayer de se sortir de la rue. Nous sommes aujourd'hui à un tournant dans l'accompagnement social proposé à ces jeunes : comment adapter les modalités d'intervention afin que public et institutions soient satisfaits ?

Mots clés : Sans Domicile Fixe, jeune, chien, médiation animale, exclusion, errance, réinsertion sociale.